

CONTREFAÇON & CRIMINALITÉ ORGANISÉE

JUIN 2025



CONTREFAÇON & CRIMINALITÉ ORGANISÉE

JUIN 2025

Introduction	5
Résumé	6
1. Un contexte propice à l'essor de la contrefaçon pour les réseaux de criminalité organisée	14
1.1 LA MONDIALISATION ET LE E-COMMERCE COMME TERRAINS FERTILES POUR LA CONTREFAÇON	15
L'expansion du marché du transport de colis et son impact sur la propagation de la contrefaçon	15
Les réseaux sociaux et le commerce en ligne, nouveaux catalyseurs de la contrefaçon	17
L'infiltration des produits contrefaisants dans la chaîne de distribution légale	20
1.2 LA CONTREFAÇON : UNE INFRACTION À FAIBLE RISQUE JUDICIAIRE	22
Des sanctions rares et jugées insuffisantes	22
Des enquêtes reléguées au second plan et des moyens insuffisants	25
Une infraction sous-estimée par les consommateurs et les décideurs	27
2. Caractéristiques des mouvements criminels impliqués dans la contrefaçon	30
2.1 DES GROUPES CRIMINELS OPPORTUNISTES	31
Une diversification des activités et l'implication de réseaux polycriminels	31
Une organisation structurée reposant sur une supply chain criminalisée	33
2.2 UNE ORGANISATION ADAPTABLE ET EN MUTATION	34
Une relocalisation partielle de la production en Europe	34
Un crime en pièces détachées	35
3. L'appât du gain : moteur de l'attrait de la contrefaçon pour le crime organisé	38
3.1 LA CONTREFAÇON : LE JACKPOT DU CRIME ORGANISÉ	39
Une activité hautement rentable	39
Une activité structurée et mondialisée, dominée par le crime organisé	39
Une prolifération de la contrefaçon sur tous les marchés	40
3.2 LES MÉCANISMES DE BLANCHIMENT D'ARGENT LIÉS À LA CONTREFAÇON	45
Des circuits financiers opaques via des leviers classiques	45
L'utilisation des crypto-monnaies pour faciliter les transactions illégales	46
4. Des impacts socio-économiques majeurs	48
4.1 UNE EXPLOITATION DE LA MAIN D'ŒUVRE ET UNE NON-PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	49
La contrefaçon et l'exploitation des travailleurs : Une atteinte aux droits fondamentaux	49
L'impact environnemental : Une production sans régulation	50
4.2 UN IMPACT MAJEUR SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	51
La contrefaçon pharmaceutique : une menace grandissante	51
L'alimentation et les boissons contrefaisantes : un risque sanitaire sous-estimé	52
Les dangers liés à la contrefaçon dans l'industrie aéronautique	53
4.3 LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES : UNE MENACE POUR LES ENTREPRISES	54
Une perte financière massive pour les entreprises et les États	54
Une concurrence déloyale mettant en péril l'économie formelle	55
Conclusion	56
Recommandations	58

Acheter de
la contrefaçon,
c'est
soutenir
tous les
crimes que
l'on condamne !

Introduction

Ce rapport a pour objectifs de sensibiliser les consommateurs mais également les décideurs politiques, et de soutenir les autorités répressives qui agissent contre la vente de faux produits en France et dans le monde entier.

Au quotidien, l'Unifab et ses associations soeurs à travers le monde, observent l'évolution de la contrefaçon, la diversité des produits touchés, le volume incontrôlable de l'offre, la digitalisation de la distribution, la pluralité des réseaux, la perméabilité des trafics... L'acte d'achat isolé et anodin des années 1970 s'est transformé, 50 ans plus tard, en un comportement généralisé, illicite et dramatique pour nos démocraties.

Chacun doit en prendre conscience afin de ne plus nourrir financièrement ces réseaux criminels, de manière constante et insidieuse, car, eux, ont bien identifié que la contrefaçon constituait une

ressource sans limite de fonds financiers, entretenus par des organisations qui trempent dans des activités intolérables et condamnables.

Des exemples concrets, des faits établis, des témoignages tangibles étayent ce rapport qui souligne l'urgence à agir de manière concertée pour assécher ces réseaux, soutenir nos créateurs, protéger les consommateurs, préserver notre environnement et défendre notre économie.

Merci à tous les acteurs publics et privés pour leur contribution.

Christian Peugeot
Président, UNIFAB

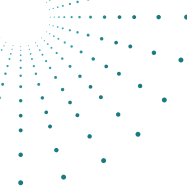
Delphine Sarfati-Sobreira
Directrice générale, UNIFAB
Présidente, GACG (Global Anti Counterfeiting Group)

L'Union des Fabricants (Unifab) est l'association française de lutte anti-contrefaçon. Elle regroupe 200 entreprises et fédérations professionnelles, issues de tous les secteurs d'activité, afin de promouvoir et défendre le droit de la propriété intellectuelle.

Placée sous les tutelles des ministères de l'Intérieur et de l'Industrie, elle est garante du patrimoine intellectuel de la nation et gardienne de la création et de l'innovation. Son organisation s'articule autour de 4 principales missions : la formation des agents opérationnels de la Douane, de la Police, de la Gendarmerie à distinguer un faux produit d'un vrai ; la sensibilisation du grand public à travers la création et la diffusion de campagnes de communication ; l'influence mise au service des évolutions législatives françaises, européennes et internationales pour faire entendre la voix des industriels ; ainsi que la collaboration accrue avec les acteurs du monde digital (plateformes d'e-commerce, *marketplaces*, réseaux sociaux, moteurs de recherche...).

Le GACG est le réseau international d'organisations nationales de lutte anti-contrefaçon couvrant plus de 15 pays. Les membres sont des associations à but non lucratif de titulaires de droits de propriété intellectuelle et de leurs représentants.

Les principaux objectifs sont de coordonner les activités internationales des membres, de partager les meilleures pratiques et informations, et de participer à des activités conjointes appropriées pour résoudre les défis internationaux liés à l'application des droits de propriété intellectuelle.



Résumé

La contrefaçon, profondément enracinée dans l'économie mondiale et amplifiée par la digitalisation, constitue aujourd'hui une source de financement majeure pour les réseaux criminels organisés. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), elle représenterait 2,5 % du commerce mondial.

Au sein de l'Union européenne, la situation est tout aussi préoccupante : jusqu'à 5,8 % des importations de biens seraient des produits contrefaisants. En 2023, un record historique a été enregistré : 152 millions de produits saisis par les autorités des États membres, pour une valeur estimée à plus de 3,4 milliards d'euros. Parmi les produits les plus concernés figurent les emballages (boîtes, étiquettes), les jeux et jouets, ainsi que les parfums et cosmétiques, illustrant l'ampleur du phénomène dans la vie quotidienne des consommateurs européens.

En France, la dynamique est tout aussi alarmante. En mars 2025, la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, a confirmé que les douanes françaises avaient intercepté plus de 21,47 millions

de produits contrefaisants en 2024, pour une valeur estimée à 645,2 millions d'euros. Il s'agit de la cinquième année consécutive de hausse. Tirées par la montée en puissance du commerce en ligne, les saisies dans le fret express et postal ont explosé, dépassant les trois millions d'articles.

Tous les secteurs de l'économie sont désormais concernés : des biens de consommation courante aux produits de luxe, en passant par l'agroalimentaire, la santé, les transports ou l'industrie. Les réseaux criminels transnationaux ont fait de la contrefaçon un pilier structuré, discret et extrêmement rentable de l'économie illicite mondiale.

Dans son rapport d'avril 2024, Europol identifie 31 organisations criminelles majeures impliquées activement dans la contrefaçon, dont 13 pour qui cette activité est devenue la principale source de revenus.

LE CONSTAT : LA CONTREFAÇON, UN LEVIER MAJEUR DU CRIME TRANSNATIONAL

DES GROUPES CRIMINELS OPPORTUNISTES

La rentabilité élevée, le faible risque juridique et les innombrables opportunités font de la contrefaçon un vecteur de revenus privilégié pour le crime organisé, mais aussi pour les organisations terroristes. Le mode opératoire des groupes spécialisés dans la contrefaçon reproduit celui du trafic de drogue : réseaux hiérarchisés, logistique transnationale, blanchiment sophistiqué. Aujourd'hui, ces groupes criminels organisés exploitent les nouvelles technologies, diversifient leurs activités illicites et renforcent les liens opérationnels entre la contrefaçon, la drogue, la traite d'êtres humains et le blanchiment d'argent.



Parmi les acteurs majeurs identifiés :

- **La Camorra (Italie)** : active dans la contrefaçon de produits de luxe, vêtements et médicaments. La contrefaçon serait sa deuxième source de revenus après les stupéfiants.
- **Les Triades chinoises (14K, Sun Yee On...)** : basées à Hong Kong, elles opèrent à l'échelle mondiale dans la contrefaçon de produits électroniques, de tabac, de chaussures de sport, de bijoux et d'or falsifié.
- **D-Company (Inde)** : l'un des plus puissants groupes criminels indiens, impliqué dans la contrefaçon, la piraterie audiovisuelle et le financement du terrorisme, tout en contrôlant le marché noir des DVD et films.
- **Hezbollah** : la chute du régime syrien en décembre 2024 a révélé une production industrielle de faux Captagon, organisée par le gouvernement syrien et le Hezbollah. Ce dernier est également actif dans le trafic de drogue et la contrefaçon de devises. La famille al-Assad aurait engrangé 2,4 milliards de dollars grâce au commerce du Captagon.
- **Cartels mexicains (Sinaloa, Jalisco)** : selon les autorités américaines, ces cartels lourdement armés sont devenus des producteurs majeurs de médicaments contrefaisants, notamment de pilules au fentanyl destinées au marché américain.
- **Corée du Nord** : le régime nord-coréen a fait de la contrefaçon un pilier stratégique de son économie clandestine depuis plusieurs décennies. Il supervise directement la production de fausse monnaie, de médicaments contrefaisants (Viagra, antibiotiques), le trafic de produits de luxe falsifiés et le commerce illégal d'objets interdits comme l'ivoire ou les diamants de conflits.

Outre ces groupes qui comptent parmi les plus importants, d'autres organisations mafieuses et réseaux criminels transnationaux ont été identifiés comme dominant le marché de la cigarette contrefaisante en Europe, organisant la contrefaçon internationale de

bijoux de luxe depuis le Royaume-Uni, ou encore gérant des plateformes de streaming illégales générant plus de 250 millions d'euros par mois.

Les réseaux de contrefaçon fonctionnent selon des structures hiérarchisées, reposant sur une chaîne logistique entièrement criminalisée, intégrant des prestataires spécialisés. Les ports de Rotterdam, Anvers et Hambourg sont des points d'entrée stratégiques pour ces marchandises illicites. Le modèle du *Crime as a Service* (CaaS) s'impose : les groupes délèguent certaines missions, comme le blanchiment d'argent ou la falsification de documents, à des sous-traitants criminels aguerris. En parallèle, un phénomène similaire, le *Piracy as a Service*, abaisse considérablement les barrières d'entrée pour le piratage de contenu numérique, en proposant des services clés en main aux nouveaux pirates du web.

LES CONDITIONS D'UN BOOM MONDIAL DE LA CONTREFAÇON : ENTRE IMPUNITÉ, RENTABILITÉ ET OPPORTUNITÉS GLOBALES

LA MONDIALISATION ET LE E-COMMERCE COMME TERRAINS FERTILES POUR LA CONTREFAÇON

L'essor fulgurant du transport de colis, dont le volume total a bondi de 150 % entre 2016 et 2022, porté par le boom du e-commerce durant la pandémie de COVID-19, a offert un terrain de jeu idéal aux réseaux de contrefaçon. Grâce à leur petite taille, les colis échappent facilement aux contrôles, ce qui permet aux réseaux criminels transnationaux de recourir massivement aux envois postaux, qui ont représenté 77 % des saisies mondiales de produits contrefaisants entre 2017 et 2019. Le transport maritime, qui assure 85 % du volume du commerce mondial, est lui aussi stratégique pour les contrefacteurs. En raison de l'ampleur du flux mondial, les douanes sont en mesure de contrôler 2 à 3 % des importations, ce qui crée des opportunités pour l'infiltration de produits illicites.

- En 2024, un réseau basé en Chine baptisé « BogusBazaar » a été démantelé : il avait mis en ligne plus de 75 000 sites e-commerce

frauduleux, ciblant massivement les consommateurs occidentaux.

- Le cas de Julien Vincent incarne cette nouvelle ère de la contrefaçon. Depuis la Thaïlande, il a écoulé des dizaines de milliers de fausses montres de luxe via des grossistes. Il a été condamné en 2024 à une amende historique de 206 millions d'euros et à quatre ans et demi de prison.

La contrefaçon ne se limite plus aux plateformes en ligne ou aux marchés parallèles : elle pénètre désormais les circuits de distribution légitimes, y compris les grandes enseignes et supermarchés. Les réseaux criminels transnationaux ont professionnalisé toute la chaîne logistique, produisant des contrefaçons de qualité toujours plus élevée, parfois indiscernables sans analyse en laboratoire.

Pour infiltrer la chaîne d'approvisionnement légale, les contrefacteurs utilisent des techniques sophistiquées :

- **Bulk breaking** : fragmenter l'acheminement des composants via plusieurs pays pour masquer l'origine réelle.
- **Mélange de produits** : intégrer des faux au milieu de marchandises authentiques dans les cargaisons.
- **Exploitation des pénuries** : profiter des tensions sur certains marchés pour écouler de la fausse marchandise, comme des lentilles de contact contrefaisantes vendues aux États-Unis ou des produits électroniques falsifiés à Hong Kong.

Même les réseaux de piraterie audiovisuelle cherchent à se légitimer, en utilisant des moyens de paiement reconnus ou en allant jusqu'à déposer leurs propres marques.

LA CONTREFAÇON : UNE INFRACTION À FAIBLE RISQUE JUDICIAIRE

La contrefaçon séduit de plus en plus les criminels car elle représente un risque juridique minime

comparé à d'autres trafics comme la drogue. **Les sanctions légales sont largement insuffisantes.**

- En France, par exemple, les consommateurs risquent au plus des amendes douanières rarement appliquées et la confiscation des produits. Les contrefacteurs encourrent jusqu'à trois ans de prison, une peine qui est rarement prononcée. Ce plafond peut monter à sept ans en cas de participation à un réseau criminel organisé ou si les contrefaçons présentent un risque pour la santé ou la sécurité.
- Malgré quelques condamnations emblématiques, la majorité des procédures se solde par de simples sanctions administratives, ignorant les infractions connexes comme le travail illégal ou le blanchiment d'argent.

À l'échelle européenne et mondiale, les enquêteurs spécialisés dans la contrefaçon manquent cruellement de moyens, et n'ont pas accès aux techniques spéciales (écoutes, infiltrations) utilisées pour combattre d'autres trafics. Les enquêteurs financiers font souvent défaut dans ces affaires. L'Union européenne avait quant à elle exclu la contrefaçon de ses priorités en matière de lutte contre la criminalité organisée pour la période 2017-2021. Heureusement, la tendance s'inverse : la contrefaçon figure à nouveau à l'agenda d'EMPACT, la plateforme multidisciplinaire européenne contre les menaces criminelles.

Le grand public continue de minimiser la gravité de la contrefaçon. **D'après un sondage réalisé par l'EUIPO en 2023, un tiers des Européens jugent acceptable d'acheter des contrefaçons lorsque les produits authentiques sont jugés trop chers. Ce chiffre grimpe à près de 50 % chez les jeunes consommateurs.**

Nombreux sont ceux qui ignorent les risques sanitaires majeurs liés aux contrefaçons, de même que ses connexions profondes avec les réseaux de crime organisé. Certains décideurs eux-mêmes perçoivent encore la contrefaçon comme une infraction économique « sans victime ». Les autorités chargées de la lutte contre la contrefaçon souffrent d'un manque de priorisation et, souvent, d'une absence de stratégie coordonnée pour endiguer ce fléau.

LA CONTREFAÇON : LE JACKPOT DU CRIME ORGANISÉ

La contrefaçon offre au crime organisé des gains colossaux, avec peu d'investissement, un risque limité, et des marges parfois supérieures à celles du trafic de drogue. Un logiciel contrefaisant, par exemple, coûte à peine 0,20 € à produire et peut se revendre 45 €. **Selon un rapport de l'Office américain des brevets (USPTO, 2018), la contrefaçon est devenue l'activité criminelle la plus rentable au monde, générant entre 1 700 et 4 500 milliards de dollars par an, à l'échelle nationale et internationale.**

L'ORGANISATION ET LES RESSORTS D'UN ÉCOSYSTÈME ILLICITE

UNE ORGANISATION ADAPTABLE ET EN MUTATION

Ces réseaux criminels font preuve d'une capacité d'adaptation constante, ajustant en permanence leurs méthodes aux évolutions des dispositifs de répression. Une tendance marquante de la dernière décennie est la relocalisation partielle des sites de production vers l'Europe : pour déjouer les contrôles douaniers, certaines activités autrefois concentrées en Chine, à Hong Kong ou en Turquie sont désormais délocalisées dans des usines clandestines situées en Italie, en France, en Espagne, en Pologne ou en République tchèque. Des opérations récentes ont permis de démanteler des sites illégaux de fabrication de cigarettes et de cosmétiques en France, tandis qu'en février 2025, la police espagnole a neutralisé un réseau spécialisé dans le reconditionnement de vin falsifié à destination de l'Asie de l'Est.

Les réseaux privilégient désormais une production fragmentée : les composants (étiquettes, flacons, emballages) sont expédiés séparément, puis assemblés dans les pays de destination, afin de réduire les risques de saisie et limiter les pertes.

- Une saisie liée à une cargaison de cocaïne a récemment révélé l'existence d'un réseau ayant assemblé 68 000 flacons de parfums contrefaisants dans des entrepôts en

France, à partir de liquides venus d'Europe de l'Est et de flacons provenant de Chine, d'Espagne et de France, le tout fabriqué par des travailleurs sans papiers.

- En 2024, une autre opération, menée par l'Inspection économique du Service public fédéral belge, a permis de découvrir trois sites de vente clandestins contenant du matériel d'assemblage et de reconditionnement de vêtements, de chaussures et de parfums contrefaisants, pour un total de 16 000 articles saisis.

LES MÉCANISMES DE BLANCHIMENT D'ARGENT LIÉS À LA CONTREFAÇON

Les organisations criminelles blanchissent les profits issus de la contrefaçon via des sociétés-écrans et des circuits opaques, mêlant ces revenus à ceux d'autres trafics comme la drogue ou la prostitution. En juillet 2024, un réseau de ressortissants chinois opérant en Espagne et en France blanchissait jusqu'à 1 million d'euros par jour, issus de la contrefaçon, de la fraude et du proxénétisme à l'échelle européenne. En juin 2022, un réseau grec vendant de faux articles de luxe avait utilisé des entreprises de livraison pour blanchir plus de 18 millions d'euros à travers 364 000 colis.

Le système Hawala - informel, basé sur la confiance et ne nécessitant aucune trace écrite - reste un canal privilégié pour transférer des milliards de dollars par les réseaux criminels chaque année. En novembre 2016, un réseau international ayant transféré plus de 300 millions d'euros issus du trafic de drogue en Europe de l'Ouest vers le Maroc via des circuits Hawala a été démantelé par les polices néerlandaise, française et belge.

L'usage des cryptomonnaies a encore facilité ces activités, en offrant anonymat et faible traçabilité. Les criminels utilisent des plates-formes d'échange pour convertir les fonds, passent par des mixers/tumblers pour en brouiller l'origine, et créent de fausses entreprises pour justifier les flux financiers. Sur le dark web, la majorité des paiements se fait désormais en crypto. Des crypto-monnaies confidentielles comme Monero, Dash ou Zcash sont prisées pour leur haut niveau d'anonymat, et

même les NFTs sont désormais détournés à des fins de blanchiment.

Les médicaments et produits pharmaceutiques contrefaisants sont à la fois extrêmement rentables et profondément dangereux. Une enquête récente a révélé la vente d'Ozempic falsifié dans 28 pays, ayant entraîné plusieurs hospitalisations. En novembre 2024, l'opération transnationale SHIELD V, coordonnée par Europol, INTERPOL, OLAF et Frontex, a permis la saisie de plus de 89 millions d'articles contrefaisants, 2 374 arrestations, et le démantèlement de 16 laboratoires clandestins. Aux États-Unis, en 2023, les autorités ont saisi 115 millions de faux médicaments, dont une grande partie contenait du fentanyl dissimulé - un opioïde mortel produit notamment par les cartels mexicains de Sinaloa et Jalisco. Fait alarmant : près de la moitié du fentanyl saisi était dissimulé sous forme de pilules contrefaisantes, rendant la menace invisible aux yeux des consommateurs.

UNE EXPLOITATION DE LA MAIN D'ŒUVRE

La contrefaçon repose sur l'exploitation de travailleurs précaires, souvent sans papiers, mineurs ou victimes de traite humaine, employés dans des conditions illégales, mal rémunérées et dangereuses, sans protection ni droit. En mars 2025, une opération de police d'envergure au marché aux puces de Saint-Ouen, près de Paris, a permis la saisie de près de 20 tonnes de marchandises contrefaisantes et l'arrestation de cinq personnes, dont des vendeurs à la sauvette et un couple soupçonné d'avoir dirigé un réseau d'immigration illégale exploitant ses travailleurs et organisant l'importation de produits de luxe contrefaisants. Ce cas illustre ce que l'on peut appeler la « taylorisation du travail illégal » : les maillons les plus exposés de la chaîne sont aussi les plus vulnérables.

LES IMPACTS MULTIPLES D'UNE MENACE SOUS-ESTIMÉE

UNE NON-PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les produits contrefaisants sont souvent fabriqués à partir de substances dangereuses non conformes, comme le plomb ou le mercure, les rendant non recyclables. Des analyses ont révélé que certains parfums et cosmétiques contrefaisants contenaient du liquide antigel, des produits corrosifs... voire de l'urine. Les intrants agricoles falsifiés (pesticides, semences, engrais) causent des dégâts écologiques majeurs. Le commerce mondial illicite de pesticides représente à lui seul entre 8 et 20 milliards de dollars par an.

UN IMPACT MAJEUR SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les produits contrefaisants mettent directement en péril la santé et la vie humaine. La contrefaçon pharmaceutique, qu'il s'agisse de médicaments périmés, de pilules sans principe actif ou contenant des substances toxiques, entraîne des traitements inefficaces, voire des effets secondaires mortels. Par exemple, les antipaludiques contrefaisants causent environ 270 000 décès par an en Afrique subsaharienne.

La contrefaçon a aussi des conséquences dramatiques dans des secteurs critiques comme l'aéronautique, où des pièces d'avion falsifiées compromettent gravement la sécurité des vols.

Certaines pièces usagées sont reconditionnées illégalement, accompagnées de faux certificats, puis réinjectées dans les circuits légaux. Sous la pression économique et logistique, certaines compagnies aériennes deviennent vulnérables à ces pratiques. Le crash du Concorde en juillet 2000 a été en partie lié à une pièce contrefaisante provenant d'un autre avion, alors qu'en 2023, le scandale AOG Technics a entraîné l'immobilisation de 126 avions, en raison de moteurs contenant des pièces falsifiées.

Comme l'a rappelé Catherine Dumas, sénatrice de Paris : « faux médicaments, pièces détachées contrefaites, jouets non conformes : ces produits illégaux menacent non seulement la santé et la sécurité de nos concitoyens, mais participent aussi au financement d'activités illicites, [...] de la criminalité organisée, voire du terrorisme ».

LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES : UNE MENACE POUR LES ENTREPRISES

La contrefaçon sape directement l'économie formelle, provoquant une concurrence déloyale et des pertes financières massives pour les entreprises et les États. Au sein de l'Union européenne, on estime que la contrefaçon engendre 83 milliards d'euros de pertes annuelles dans onze secteurs clés, 15 milliards d'euros de recettes fiscales perdues, et 670 000 emplois détruits. Ces pertes affectent la souveraineté fiscale des États et compromettent leur capacité à financer les services publics.

Les produits contrefaisants nuisent également à la production légitime et à la distribution des biens authentiques, menaçant l'équilibre économique de filières entières. Comme le souligne Christophe Blanchet, député et président du Comité national anti-contrefaçon (CNAC) : « Le manque à gagner pour l'État français se chiffre à 6,7 milliards d'euros de pertes de ventes directes, assorties de 38 000 emplois supprimés chaque année. »

Les réseaux de contrefaçon ont infiltré tous les secteurs économiques. Ils déploient des techniques de plus en plus sophistiquées pour tromper les consommateurs : emballages soignés, faux certificats, QR codes falsifiés, etc. Les secteurs les plus touchés sont :

- **Textile & accessoires** : 12 milliards d'euros de pertes annuelles dans l'UE (5,2 % du chiffre d'affaires global) et 160 000 emplois supprimés. Plus de 46 % des saisies douanières aux États-Unis en 2023 concernaient ce secteur.
- **Cosmétiques & parfums** : 3 milliards d'euros de pertes annuelles dans l'UE (4,8 % des ventes). En France, l'industrie a enregistré des pertes de 800 millions d'euros. En 2024, les douanes françaises ont saisi 2,19 millions de produits contrefaisants de ce type (soit 10,2 % de toutes les saisies nationales).
- **Jouets** : 1 milliard d'euros de pertes annuelles dans l'UE (8,7 % des ventes totales) et des risques majeurs pour la sécurité des enfants (substances toxiques, étouffement). 5,76 millions d'articles ont été saisis en France en 2024, soit 26,8 % des saisies douanières.

- **Électronique** : Selon l'OCDE (2017), 1 téléphone sur 5 et 1 console de jeux sur 4 vendus dans le monde seraient des contrefaçons. Les réseaux criminels écoulent régulièrement des smartphones haut de gamme falsifiés via des plateformes en ligne comme Facebook Marketplace, rendant leur détection particulièrement difficile.
- **Alimentation et boissons alcoolisées** : En 2023, les douanes françaises ont saisi 1,12 million de produits alimentaires contrefaisants, un chiffre en forte hausse. En 2024, l'opération européenne OPSON XIII (coordonnée par Europol) a permis la saisie de 22 000 tonnes de nourriture et 850 000 litres de boissons contrefaisantes, pour une valeur estimée à 91 millions d'euros. Certaines boissons falsifiées peuvent être mortelles : en février 2022, un lot de champagne contaminé au MDMA a tué une personne et intoxiqué 10 autres en Allemagne et aux Pays-Bas.
- **Pièces automobiles et industrielles** : Les composants critiques comme les phares, filtres ou freins sont régulièrement contrefaits. En 2024, les douanes françaises ont saisi plus de 80 000 pièces automobiles falsifiées, pour une valeur dépassant 4 millions d'euros. La découverte de roulements industriels falsifiés pour éoliennes et de 30 000 roulements à billes contrefaisants détruits en Allemagne en avril 2023 témoignent des risques majeurs, potentiellement catastrophiques dans les chaînes de production ou les transports.
- **Piratage audiovisuel** : En 2023, 141 milliards de visites ont été enregistrées sur des sites de streaming illégaux, soit une hausse de 12 % par rapport à 2019. Le phénomène représente une menace économique majeure pour des secteurs comme le sport : en France, une part importante des fans regardent les matchs de Ligue 1 via ces plateformes illicites.
- **Tabac** : En France, 15,4 % des cigarettes vendues sont contrefaisantes, le taux le plus élevé en Europe. En 2023, 300 millions de paquets falsifiés auraient été écoulés, entraînant une perte fiscale estimée à 2 milliards d'euros pour l'État français.

UNE RÉPONSE URGENTE ET COORDONNÉE S'IMPOSE

Face à une menace aussi croissante, la lutte contre la contrefaçon ne peut se réduire à la seule protection des marques : elle constitue une impérieuse nécessité en matière de sécurité et d'économie. Comme le souligne le Bâtonnier de Paris, Pierre Hoffman : « la contrefaçon ne menace pas seulement l'économie et l'innovation, elle s'attaque également à l'intégrité des marques et de leur réputation. Plus grave encore, elle expose les consommateurs à des risques qu'ils ignorent souvent. Acheter du contrefaisant : c'est bien plus qu'un simple faux produit, c'est un pari dangereux sur sa sécurité et sa qualité de vie. Combattre ce fléau, c'est donc préserver notre tissu économique et protéger les citoyens. Une nécessité absolue. Face à l'ampleur de ce marché parallèle et la puissance des réseaux qui le soutiennent, je suis convaincu que seule une action coordonnée, ferme et déterminée pourra en venir à bout. C'est maintenant ou jamais. »







01

**Un contexte
propice
à l'essor de la
contrefaçon**
pour les réseaux
de criminalité
organisée

1.1 La mondialisation et le e-commerce comme terrains fertiles pour la contrefaçon

Dans son rapport d'avril 2024, consacré à la cartographie des organisations criminelles les plus menaçantes pour l'Union européenne, Europol a identifié 31 groupes activement impliqués dans la contrefaçon, dont 13 en ont fait leur activité principale.

Selon Piotr Stryszowski, chef de l'unité en charge du Groupe de travail de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) sur la lutte contre le commerce illicite, « la contrefaçon constitue une source de revenus stable et importante pour les groupes criminels, voire aux États en déliquescence et aux groupes terroristes. C'est aussi une source de revenus sûre, contrairement au trafic de stupéfiants où les revenus sont bien plus risqués ».

Selon Corinne Cléostrate, sous-directrice des affaires juridiques et de la lutte contre la fraude des Douanes françaises, « ces dernières années, le phénomène de la contrefaçon a connu une forte expansion, facilitée par la mondialisation des échanges et le développement du commerce en ligne. L'expansion est qualitative (diversification des droits de propriété intellectuelle touchés : des produits alimentaires aux semi-conducteurs) et quantitative avec plus de 40 millions d'articles de contrefaçon retirés du marché par la Douane depuis 2021. La pandémie de COVID-19 a encore aggravé la situation, en augmentant l'utilisation du fret express et postal pour distribuer des produits contrefaisants, tandis que les plateformes en ligne, y compris les médias sociaux et les places de marché (comme le *dropshipping*), sont devenus des canaux de diffusion des contrefaçons. »

L'expansion du marché du transport de colis et son impact sur la propagation de la contrefaçon

Le marché mondial du transport de colis a connu une expansion remarquable au cours des dernières années, entraînant des implications significatives pour la lutte contre la contrefaçon et posant de nouveaux défis aux autorités douanières. Cette croissance est principalement stimulée par l'essor du commerce en ligne, qui s'est accéléré de manière exponentielle à la suite de la pandémie de Covid-19.

Selon le Baromètre du commerce des marchandises de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)¹, **entre 2016 et 2022, le volume mondial de colis a progressé de 150 %, passant de 64 milliards à 161 milliards d'unités, soit l'équivalent de 5 102 colis expédiés par seconde ou 441 millions par jour.** Les projections pour 2028 indiquent une poursuite de cette croissance, avec un **volume attendu de 225 milliards de colis.** Cette expansion rapide, bien qu'illustrative du dynamisme du commerce international, facilite également le développement de flux illicites, notamment le trafic de produits contrefaisants.

Dans ce contexte, une étude conjointe menée par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)² sur les routes du commerce des produits contrefaisants (2021) souligne que 77 % des saisies mondiales de contrefaçons entre 2017 et 2019 concernaient des envois postaux. Cette prévalence s'explique par la difficulté des services douaniers à détecter des marchandises contrefaisantes dissimulées au sein de petits colis, expédiés individuellement à travers des plateformes de commerce électronique. En comparaison, les saisies effectuées par voie

1 <https://www.wto.org/>

2 [2021 EUIPO OCDE Report, "Illicit Trade in Fakes - A Worrying Threat"](#)

aérienne représentaient 14 %, tandis que 5 % des contrefaçons saisies transitaient par transport maritime.

Selon Guillaume Nocella, brand protection manager du groupe Stellantis, « ces dernières années, il y a eu un boom du transport express et de la logistique avec des petits colis qui arrivent tous les jours. De fait, les douanes ciblent leurs contrôles sur 2 à 3 % des marchandises importées. Ainsi, les chiffres communiqués sur la contrefaçon ne reflètent pas la partie immergée de l'iceberg ».

L'ESSOR DU TRANSPORT MARITIME ET SON RÔLE DANS LA CONTREFAÇON

Parallèlement à la croissance du transport de colis, le transport maritime par conteneurs a connu un développement considérable, contribuant à l'expansion du marché de la contrefaçon à l'échelle mondiale. Selon une étude conjointe de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et de l'OCDE (2021)³, **85 % du volume des marchandises échangées dans le monde transitent par voie maritime**. Cette proportion illustre l'importance stratégique des infrastructures portuaires dans les échanges commerciaux, y compris pour les organisations criminelles.

En 2024, le transport mondial de conteneurs a progressé de 6,2 %, avec un total de 183,1 millions de conteneurs EVP (unités équivalentes à 20 pieds, représentant les conteneurs standards) acheminés⁴. Or, selon Nathalie Le Rousseau-Martin, juriste criminologue et chercheuse associée et co-directrice de l'Observatoire des criminalités internationales de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), un *think tank* français spécialisé sur les questions géostratégiques, « la contrefaçon transite principalement par conteneurs, car les grandes quantités empruntent inévitablement ce mode de transport. L'enjeu central pour les organisations criminelles est donc d'assurer l'arrivée des marchandises dans le port. **Ce n'est pas un hasard si toutes les mafias du monde sont nées dans des villes portuaires : le contrôle des ports est essentiel pour leur activité** ».

LES FAILLES DU TRANSPORT MARITIME EXPLOITÉES PAR LES RÉSEAUX CRIMINELS

Le recours aux porte-conteneurs présente plusieurs avantages logistiques qui attirent les organisations criminelles. Selon l'Institut National de la Propriété Industrielle français (INPI), « ces infrastructures améliorent l'efficacité et réduisent les coûts du commerce international, offrant ainsi une opportunité aux trafiquants qui utilisent abusivement le transport maritime par conteneurs pour acheminer des produits de contrefaçon ». Cette pratique est d'autant plus répandue que le **taux d'inspection physique des conteneurs demeure extrêmement faible**, facilitant ainsi le passage de cargaisons illicites, qu'il s'agisse de produits contrefaisants, de stupéfiants ou d'autres marchandises de contrebande. Les chiffres corroborent cette tendance. Au niveau européen, un rapport publié par l'EUIPO et l'OCDE en février 2021 indique que les importations estimées de contrefaçons et de marchandises pirates au sein de l'Union européenne (UE) atteignent 121 milliards d'euros, représentant **6,8 % des importations totales de l'UE**.

L'ADAPTABILITÉ DES ORGANISATIONS CRIMINELLES FACE AUX RÉGULATIONS

Enfin, les réseaux criminels, grâce à leur agilité, exploitent les transformations du commerce mondial pour optimiser leurs circuits logistiques, en empruntant les mêmes voies que le commerce légal, notamment les flux maritimes. Leur réactivité leur permet d'ajuster rapidement leurs stratégies en fonction des changements politiques, géopolitiques et législatifs.

Cette capacité d'adaptation, combinée à la croissance du transport de colis et du fret maritime, rend la lutte contre la contrefaçon d'autant plus complexe pour les autorités. Selon les experts du domaine et les services douaniers et policiers, elle souligne la nécessité d'un **renforcement des contrôles douaniers, d'une coopération internationale accrue et de l'utilisation de technologies avancées** – dont l'intelligence artificielle et la traçabilité *blockchain* – pour améliorer l'efficacité des dispositifs de détection des marchandises illicites.

3 https://www.oecd.org/en/publications/misuse-of-containerized-maritime-shipping-in-the-global-trade-of-counterfeits_e39d8939-en.html

4 <https://containerstatistics.com/>

Comme l'indique Jeff Hardy, directeur général de l'Alliance Transnationale de Lutte Contre le Commerce Illicite (TRACIT), une organisation non gouvernementale et à but non lucratif qui regroupe 1 500 marques et filiales à travers le monde pour combattre les impacts économiques et sociaux du commerce illicite, « bien que la lutte contre la contrefaçon ait connu des progrès, une part significative du problème persiste en raison du manque de régulation et de contrôle des intermédiaires, tels que les services de messagerie express, les plateformes de commerce en ligne et les zones de libre-échange. L'absence de responsabilité accrue de ces acteurs a facilité l'exploitation de leurs infrastructures par des commerçants illicites, favorisant ainsi la prolifération des produits contrefaisants. »

Les réseaux sociaux et le commerce en ligne, nouveaux catalyseurs de la contrefaçon

L'essor des réseaux sociaux et du commerce en ligne a profondément modifié les dynamiques du marché de la contrefaçon, en facilitant l'accès aux produits illicites et en multipliant les opportunités pour les réseaux criminels. La simplification des transactions et l'instantanéité des achats en ligne favorisent une consommation impulsive, augmentant ainsi le risque d'acquisition de contrefaçons par les consommateurs.

Selon une étude Ifop⁵, Institut de sondage français, intitulée « les Français et les dangers de la contrefaçon », réalisée par l'Unifab et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), dans le cadre de l'Observatoire « France Anti-Contrefaçon », révèle que 34 % des consommateurs ont déjà acheté une contrefaçon en pensant que le produit était authentique. Ce chiffre monte à 37 % chez les 15-18 ans.

Les crises successives, quelles soient économiques ou sanitaires, ont intensifié l'adoption des plateformes numériques et propulsé l'e-commerce au cœur des habitudes quotidiennes de consommation. Cette transformation fulgurante a dépassé la capacité des autorités et des ayants droit à assurer une protection efficace des consommateurs, dans un contexte marqué par **l'ubérisation, la digitalisation croissante de l'économie et la consolidation des habitudes d'achat en ligne**. Depuis l'épidémie de Covid-19, les consommateurs – désormais habitués à comparer les prix et les offres sur internet – continuent d'accroître leur recours aux plateformes numériques. Selon la Direction des Affaires Juridiques du ministère de l'Économie français, en 2022, 2,3 milliards de transactions ont été effectuées en ligne, notamment via les *marketplaces*⁶. En 2024, le chiffre d'affaires des transactions en ligne en France s'est élevé à 175,3 milliards d'euros, selon la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad)⁷.

Dans ce contexte, le rapport de l'EUIPO publié en juin 2021 et intitulé « Risques et dommages liés à la violation des droits de propriété intellectuelle en Europe » souligne que les consommateurs sont de plus en plus fréquemment exposés à des produits contrefaisants en ligne. **Selon ce rapport, près d'1 Européen sur 10 (9 %) a été incité à acheter des contrefaçons, tandis que plus d'1 consommateur sur 3 (33 %) n'est pas certain de l'authenticité des produits qu'il acquiert en ligne**⁸.

Selon un sondage, réalisé auprès d'un échantillon de 25 entreprises, membres de l'Unifab et représentatives de tous les secteurs d'activité, 42,5 millions d'annonces illicites ont été supprimées sur les plateformes et réseaux sociaux entre 2022 et 2023⁹.

5 <https://www.unifab.com/40-des-consommateurs-francais-ont-deja-achete-un-produit-contrefaisant/>

6 <https://www.economie.gouv.fr/daj/lettre-de-la-daj-rapport-dinformation-sur-levaluation-de-la-lutte-contre-la-contrefacon>

7 <https://www.fevad.com/bilan-du-e-commerce-en-france-en-2024-les-ventes-sur-internet-franchissent-le-cap-des-175-milliards-deuros-en-hausse-de-96-sur-un-an/>

8 https://euiipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/documents/Awareness_campaigns/spring_campaign_2021/2021_Spring_Campaign_en.pdf

9 <http://unifab.com/journee-mondiale-anti-contrefacon-2024/>

L'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX POUR LA DIFFUSION DE CONTREFAÇONS

Les réseaux sociaux constituent désormais un canal privilégié pour les contrefacteurs, leur permettant d'atteindre un large public en peu de temps. Contrairement aux usages passés, aujourd'hui, le *dark web* est peu utilisé pour le commerce de produits contrefaisants, les plateformes sociales étant bien plus accessibles aux consommateurs.

Selon Claire Laclau, commissaire de police à Saint-Ouen, en banlieue parisienne, « Internet constitue un espace plus sûr pour les délinquants, car il y a davantage d'opacité et moins de risques d'être pris en faute, tout en étant moins coûteux que les boutiques même s'il y a un certain attachement au pas de porte ».

Cette relative impunité encourage les contrefacteurs à tirer parti des réseaux sociaux, en y déployant des stratégies marketing sophistiquées.

Comme l'explique aussi Didier Douilly, ancien gendarme à la cybercriminalité et chief business officer chez Webdrone, une plateforme de surveillance d'activités cybercriminelles, « les réseaux sociaux sont le terrain de jeu favori des criminels, qui ont envahi Facebook, Instagram, Telegram, Snapchat ou TikTok où ils font même du marketing et des promotions. Dans le cadre de notre travail de détection, il faut avoir une très bonne maîtrise de ces réseaux ».

NOUVELLES MÉTHODES DE PROMOTION ET DE DISTRIBUTION DES CONTREFAÇONS

Face aux efforts des autorités pour identifier les vendeurs de contrefaçons, les distributeurs et vendeurs des produits contrefaisants ont déployé de nouvelles techniques de vente, rendant la détection plus complexe. Parmi celles-ci, on retrouve notamment **l'utilisation des stories éphémères ou des ventes en live sur les réseaux sociaux**, qui permettent aux vendeurs de promouvoir des produits illicites de manière temporaire, limitant ainsi la traçabilité des publications, puisqu'elles disparaissent.

Au-delà de la contrefaçon directe de marques appartenant à des entreprises établies, les contrefacteurs recourent également à de nouvelles méthodes visant à exploiter les zones grises du droit de la propriété intellectuelle. Dans cette tendance, les produits de marques établies sont désormais répliqués ou imités sous diverses appellations « dupes », « clones », « génériques », « *pingtis* » selon la région ou le pays dans lequel ces faux produits sont commercialisés. Cette nouvelle tendance profite de la notoriété d'une marque, reprend les signes distinctifs de produits iconiques pour vendre des articles qui n'ont pas de rapport en expliquant que ce sont les mêmes mais moins chers. Cette nouvelle génération de contrefaçons est promue en ligne par des influenceurs qui incitent leur communauté à mettre leur santé et leur sécurité en jeu.

Une affaire impliquant Cartier et Amazon aux États-Unis en juin 2022 illustre bien ce phénomène. Les deux entreprises ont lancé des actions conjointes en justice aux États-Unis contre un influenceur et huit sociétés qui auraient facilité la promotion et la vente de produits de luxe contrefaisants via Instagram et d'autres sites. D'après les plaintes déposées auprès du tribunal de district des États-Unis¹⁰, les entreprises mises en cause auraient sciemment trompé les consommateurs en faisant passer leurs produits pour de véritables articles Cartier dans des publicités diffusées sur d'autres sites web. Parallèlement, elles contournaient les systèmes de détection de contrefaçon d'Amazon en les répertoriant comme des articles génériques sur la plateforme elle-même.

Par ailleurs, **certains influenceurs jouent un rôle actif** dans la promotion de contrefaçons. En novembre 2020, Amazon a intenté une action en justice contre Kelly Fitzpatrick et Sabrina Kelly-Krejci, deux influenceuses américaines accusées d'avoir fait la promotion de produits contrefaisants sur Instagram et TikTok. À la suite d'un accord à l'amiable conclu en 2021 entre Amazon et Kelly Fitzpatrick, la Cour de district des États-Unis pour le district ouest de Washington a, en décembre 2023, officiellement condamné cette dernière à verser 27 000 dollars de dommages et intérêts à Amazon¹¹.

10 [Amazon.com Inc et al v. Phmn9y3v et al, dossier No. 2:2022cv00840](#)

11 [Amazon.com Inc. v. Fitzpatrick \(2:20-cv-01662\)](#)

L'affaire Julien Vincent, surnommé « le millionnaire des fausses montres de luxe », illustre également l'ampleur du phénomène. Depuis la Thaïlande, le français Julien Vincent a dirigé un réseau international de vente de montres contrefaisantes, distribuant des dizaines de milliers de fausses pièces en Europe par l'intermédiaire d'une quarantaine de grossistes en France. À la suite de son arrestation en octobre 2022 et de son rapatriement en France, il a été condamné, le 5 avril 2024, à 4 ans et demi d'emprisonnement ferme, assortis d'une amende de 206 millions d'euros¹².

L'ANONYMAT NUMÉRIQUE : UN OBSTACLE MAJEUR À L'IDENTIFICATION DES CONTREFACTEURS

L'un des principaux défis liés à la vente en ligne de contrefaçons réside dans l'anonymat offert par les plateformes numériques, qui rend l'identification des vendeurs extrêmement complexe. Depuis le vote en France de la loi 2021-998 du 30 juillet 2021 modifiant l'article 6 II de la LCEN¹³ et L.34-1 du Code des procédures civiles d'exécution, les autorités ne peuvent plus révéler l'identité d'un créateur de contenu suspecté de contrefaçon dans le cadre d'une procédure civile. Une procédure pénale est désormais requise pour engager des poursuites. Ce changement juridique a considérablement ralenti l'identification des fraudeurs, favorisant la prolifération des contrefaçons en ligne, et ce malgré le vote récent d'une loi en France visant à encadrer les pratiques des influenceurs. En outre, la facilité avec laquelle un compte peut être créé sous une fausse identité, puis supprimé rapidement après la commission d'une infraction, complique davantage les enquêtes judiciaires.

Face à ces défis, Jeff Hardy, directeur général de TRACIT souligne l'importance des réformes législatives en cours : « je salue les réformes telles que le *Digital Services Act* en Europe et le *INFORM Act* aux États-Unis. Enfin, les gouvernements établissent des normes pour un comportement responsable des plateformes de commerce en ligne.

12 https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/04/06/proces-de-la-geneverie-206-millions-d-euros-d-amende-et-quatre-ans-et-demi-de-prison-pour-un-fausseur-de-montres_6226330_3224.html

13 Loi n° 2021-998 du 30 juillet 2021, relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement, publiée au Journal officiel de la République française le 31 juillet 2021.



Toutefois, si ces plateformes souhaitent réellement débarrasser leurs infrastructures (en ligne, logistique et distribution) des contrefaçons, elles doivent cesser d'exploiter les failles réglementaires. Elles doivent exclure les vendeurs tiers suspects, renforcer les dispositifs de détection et de suppression des annonces de produits contrefaisants, et surtout s'engager pleinement dans l'application de l'esprit de ces nouvelles réglementations. Sinon, rien ne changera. ».

L'EXPANSION DES MARKETPLACES ASIATIQUES ET LES ENJEUX DE RÉGULATION

Les plateformes e-commerce occidentales doivent également faire face à une concurrence grandissante de la part des *marketplaces* asiatiques. Comme l'explique Piotr Stryszowski, chef de l'unité de lutte contre le commerce illicite à l'OCDE, « Amazon, eBay et d'autres grandes plateformes voient émerger une concurrence croissante de nouvelles plateformes en Asie orientale, qui sont pour certaines, plus laxistes face à la contrefaçon, voire peuvent l'encourager. Pour les grandes plateformes, établir un ensemble de bonnes pratiques semble être une solution raisonnable pour trouver un équilibre entre la concurrence déloyale et la pression réglementaire ».

L'infiltration des produits contrefaisants dans la chaîne de distribution légale

L'infiltration des articles contrefaisants dans les circuits de distribution légitimes représente un défi croissant pour les autorités et les entreprises. Ce phénomène, autrefois limité aux marchés informels et aux circuits de distribution parallèles, touche désormais les réseaux commerciaux établis, y compris les grandes enseignes et les plateformes de vente légales.

En effet, le commerce mondial de marchandises conteneurisées constitue une opportunité pour les réseaux criminels impliqués dans la contrefaçon, leur permettant d'introduire des produits contrefaisants dans la chaîne d'approvisionnement légale et de dissimuler des pièces ou composants frauduleux.

L'Office européen de Lutte Anti Fraude (OLAF) souligne également cette évolution en expliquant que : « les criminels sont capables de gérer à la fois les sites de production et la logistique de bout en bout. Il y a quelques années, on ne voyait des produits contrefaisants que sur le marché noir, dans de petits villages, etc. Aujourd'hui, on constate qu'ils ont la capacité de s'infiltrer dans la chaîne d'approvisionnement légitime, sur des marchés légaux et dans des supermarchés classiques. Leur professionnalisme a augmenté : ils fabriquent de plus en plus de produits contrefaisants de tous secteurs d'activité. »

LES TECHNIQUES DE DISSÉMINATION DES PRODUITS CONTREFAISANTS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Plusieurs méthodes permettent aux contrefacteurs d'intégrer leurs produits dans les circuits commerciaux classiques.

- **La technique de la « rupture de charge »¹⁴ :** l'une des stratégies les plus utilisées repose sur la fragmentation du parcours logistique, rendant l'origine des marchandises difficilement traçable. Cette méthode consiste à faire transiter les produits contrefaisants par plusieurs pays avant d'atteindre leur destination finale, généralement en Europe ou aux États-Unis. En multipliant les escales douanières, les contrefacteurs compliquent la détection et l'identification des flux illicites.
- **Le mélange avec des produits authentiques :** les contrefacteurs ont également recours au mélange de marchandises authentiques et frauduleuses au sein d'un même chargement, réduisant ainsi le risque d'interception lors des contrôles douaniers. Cette technique est largement documentée par les enquêtes de l'OCDE et de l'EUIPO¹⁵ sur le transport maritime par conteneurs, qui mettent en évidence le rôle des ports et zones franches comme points de transit privilégiés pour la contrefaçon. Comme l'indiquent ces rapports, certains types de produits contrefaisants sont plus

14 [https://euiipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/documents/reports/Misuse of Containerised Maritime Shipping/Misuse of Containerised Maritime Shipping_en.pdf](https://euiipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/documents/reports/Misuse_of Containerised_Maritime_Shipping/Misuse_of Containerised_Maritime_Shipping_en.pdf)

15 [https://euiipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/documents/reports/Misuse of Containerised Maritime Shipping/Misuse of Containerised Maritime Shipping_en.pdf](https://euiipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/documents/reports/Misuse_of Containerised_Maritime_Shipping/Misuse_of Containerised_Maritime_Shipping_en.pdf)

couramment retrouvés dans les conteneurs de transport saisis. Entre 2014 et 2016, par exemple, 82 % de la valeur totale des parfums et cosmétiques contrefaisants saisis ont été découverts dans des conteneurs de transport, tout comme 81 % de la valeur des chaussures contrefaisantes et près des trois quarts (73 %) des aliments, jouets et jeux contrefaisants¹⁶.

- **L'intégration dans des circuits de vente en tension** : les contrefacteurs profitent aussi de la demande accrue pour certains produits pour infiltrer leurs marchandises dans les chaînes logistiques légitimes. Les grossistes, parfois en quête de stocks rapides et compétitifs, peuvent être amenés à acheter des produits dont la qualité est visuellement identique aux originaux, sans pouvoir immédiatement en vérifier l'authenticité. Comme l'expliquent certains experts, pour ce faire, les contrefacteurs sont susceptibles de prétendre que leurs produits proviennent d'une commande annulée ou d'un surplus de stock, profitant des pics de demande pour certains biens afin d'écouler leurs contrefaçons auprès des grossistes, et par leur intermédiaire, aux consommateurs finaux. Cette tactique peut être utilisée pour introduire dans la chaîne d'approvisionnement tous les types de produits, des biens de consommation courante aux composantes aéronautiques, avec des implications graves pour la santé et la sécurité des consommateurs.

Des cas récents illustrent la capacité des produits contrefaisants à pénétrer les circuits commerciaux légaux à grande échelle.

- **La contrefaçon de lentilles de contact aux États-Unis**¹⁷ : en octobre 2019, les agents du Homeland Security Investigations (HSI) ont saisi plus de 300 lentilles de contact contrefaisantes dans des magasins de l'ouest du Texas. Cette affaire illustre le risque accru pour les consommateurs, notamment lorsqu'il s'agit de produits médicaux ou paramédicaux nécessitant une conformité stricte aux normes sanitaires.
- **Les faux produits électroniques à Hong Kong**¹⁸ : en janvier 2024, les douanes de Hong Kong ont saisi l'équivalent de 10 millions de dollars hongkongais (soit environ 1,18 million d'euros) de produits électroniques contrefaisants, incluant des smartphones et des accessoires. Ces marchandises étaient destinées à être commercialisées via des canaux de distribution légaux, démontrant la capacité des trafiquants à introduire des contrefaçons dans le marché officiel des biens technologiques.

Le phénomène d'infiltration ne se limite pas aux biens matériels, mais concerne également l'industrie du piratage audiovisuel. Selon un représentant de la Motion Picture Association (MPA), une association interprofessionnelle américaine qui œuvre à la protection de la propriété intellectuelle de l'industrie cinématographique et télévisuelle, « les criminels s'appuient sur un continuum de légitimation : ils commencent par un service illicite qui tente de s'associer à des marques légitimes comme Mastercard, Visa ou PayPal, puis finissent par enregistrer leurs propres marques afin de se créer une façade de légitimité ». Cette stratégie permet à ces plateformes de piratage d'attirer davantage d'utilisateurs et de minimiser les risques de poursuites.

16 [https://euipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/documents/reports/Misuse of Containerised_Maritime_Shipping/Misuse_of_Containerised_Maritime_Shipping_en.pdf](https://euipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/documents/reports/Misuse_of Containerised_Maritime_Shipping/Misuse_of_Containerised_Maritime_Shipping_en.pdf)

17 <https://www.aoa.org/news/advocacy/patient-protection/homeland-security-agents-bust-counterfeit-contact-lens-dealers?sso=y>

18 <https://www.customs.gov.hk/en/customs-announcement/press-release/index.html?p=33&y=&m=>

1.2 La contrefaçon : une infraction à faible risque judiciaire

La contrefaçon présente un risque judiciaire faible, ce qui la rend plus attractive pour les réseaux criminels par rapport à d'autres formes de criminalité.

Comme le souligne Corinne Cléostrate, Sous-directrice des affaires juridiques et de la lutte contre la fraude des Douanes françaises, « ce qu'on espère, c'est que les tribunaux, comme pour le tabac, vont finir par considérer la contrefaçon pour ce qu'elle est vraiment : un trafic criminel organisé. Et pour y répondre efficacement, il faut s'attaquer à leur portefeuille. Confisquer les avoirs, l'argent, les biens. C'est ça qui les fait tourner comme une véritable entreprise... mais une entreprise totalement illégale. »

Des sanctions rares et jugées insuffisantes

La lutte contre la contrefaçon souffre d'un cadre répressif souvent jugé insuffisamment dissuasif. Comme le souligne Jessica Matoua-David, présidente de la société Fargo Consulting qui accompagne les entreprises dans leur stratégie de lutte contre le commerce illicite, **« les délinquants savent que les peines sont souvent courtes et peu appliquées s'agissant des délits de contrefaçon ».**

Selon Myriam Quemener, avocate générale honoraire à la Cour d'Appel de Paris, docteur en droit, **« il est urgent que la lutte contre la contrefaçon qui alimente la criminalité organisée fasse l'objet d'une véritable politique pénale réaffirmée ».**

LE CADRE LÉGAL DES SANCTIONS EN FRANCE

En France, la répression de la contrefaçon varie selon le rôle des individus impliqués :

- **Le consommateur**¹⁹, en cas d'acquisition d'un produit contrefaisant, s'expose à une amende douanière équivalente à 1 à 2 fois la valeur du bien objet de la fraude, en plus de la confiscation des marchandises concernées selon l'article 414 du Code des douanes.
- **Le receleur**, c'est-à-dire celui qui détient, vend ou distribue des produits contrefaisants en connaissance de cause, encourt une peine pouvant aller jusqu'à **5 ans d'emprisonnement et 375 000 euros d'amende**²⁰.
- **Le contrefacteur** fait l'objet d'un cadre pénal spécifique selon la nature de l'infraction :
 - + En vertu de **l'article L.716-10 du Code de la propriété intellectuelle**, il risque **jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende**²¹.
 - + Lorsque des circonstances aggravantes sont avérées comme une infraction en bande organisée, l'utilisation d'internet pour la vente ou l'atteinte à la santé et à la sécurité publique, les sanctions peuvent atteindre **7 ans d'emprisonnement et 750 000 euros d'amende**²².

19 Article 414 du code des douanes : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071570/LEGISCTA000006138934/

20 Article 321-1 du code pénal : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006418234

21 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039381771

22 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039381771

Outre ces peines principales, des **sanctions complémentaires** peuvent être prononcées, telles que :

- **La fermeture totale ou partielle de l'établissement** ayant servi à commettre l'infraction²³.
- **La confiscation des produits illicites et des équipements utilisés** pour la production des contrefaçons²⁴.
- **L'affichage ou la publication du jugement** afin d'accroître l'effet dissuasif de la sanction²⁵.
- **Pour les personnes morales**, l'amende peut être **quintuplée** par rapport à celle encourue par une personne physique.

DES CONDAMNATIONS EXEMPLAIRES, MAIS ISOLÉES

Dans le secteur de la maroquinerie, en février 2021, 23 individus, dont 9 anciens salariés d'une entreprise française, ont été condamnés à Paris pour leur participation à un réseau de fabrication et de vente de sacs contrefaisants. Les peines prononcées allaient jusqu'à 6 ans d'emprisonnement ferme et 1,5 million d'euros d'amende²⁶.

Outre-manche, au Royaume-Uni, deux frères ont été condamnés en février 2024 à des peines de prison avec sursis de 16 et 14 mois après qu'une descente de police a découvert pour 827 000 livres sterling (environ 985 700 euros) de marchandises contrefaisantes, notamment des cadres photo, des couvertures et des tapis, dans leur boutique à Manchester, en Angleterre²⁷.

UN MANQUE DE DISSUASION FACE À L'EXPANSION DE LA CONTREFAÇON

Bien que certaines affaires emblématiques donnent lieu à des peines sévères, la plupart des condamnations restent relativement modérées, se limitant souvent à des sanctions administratives, comme la confiscation des marchandises illicites, sans poursuites pénales ni amendes significatives.

Par ailleurs, le traitement judiciaire de la contrefaçon est encore largement restreint à la propriété intellectuelle, au détriment d'une approche pénale plus large.

Comme l'explique Didier Douilly, ancien gendarme à la cybercriminalité et chief business officer de la société française Webdrone, « **les magistrats minimisent bien souvent la contrefaçon en la résumant au Code de la propriété intellectuelle. Tout l'enjeu est de faire prendre conscience du fait qu'il s'agit d'une véritable infraction, qui profite à la criminalité organisée. En ce sens, cela peut la plupart du temps être rattaché au Code pénal avec des infractions comme le travail illégal ou le blanchiment d'argent** ».

23 Article 335-5 du code de la propriété intellectuelle : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006279187

24 Article 335-6 du code de la propriété intellectuelle : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006279193

25 Article 335-6 du code de la propriété intellectuelle : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006279193

26 https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/02/24/vingt-trois-membres-d-un-reseau-de-contrefacon-de-sac-hermes-condamnes-a-des-peines-allant-jusqu-a-six-ans-de-prison_6071096_3224.html

27 https://www.cityoflondon.police.uk/news/city-of-london/news/2024/january/brothers-sentenced-after-800000-of-counterfeit-homeware-found-in-manchester-shop/?_cf_chl_tk=dWiloZeh7QzrINCCkAIfzMDsr5doQ4qObZD5wALi3rU-1747821850-1.0.1.1-4rQMF2ukKiYt-gwQCn5CDs40RX4s0uu6fwkFz09.qcQ

UNE ABSENCE D'HARMONISATION DES SANCTIONS AU NIVEAU EUROPÉEN

Au sein de l'Union européenne, l'absence d'harmonisation des sanctions pénales en matière de contrefaçon engendre de fortes disparités dans la répression du phénomène d'un État membre à l'autre.

En 2023, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a statué qu'une peine minimale de 5 ans d'emprisonnement pour contrefaçon de marque était contraire au droit de l'Union, au motif qu'elle ne respectait pas le principe de proportionnalité²⁸.

Elle a précisé que **les États membres demeurent compétents pour fixer les sanctions applicables**, tout en veillant à ce qu'elles restent adaptées et proportionnées à la gravité des infractions.

Cette décision souligne la **divergence des approches répressives** de l'Union européenne et limite la possibilité d'une harmonisation stricte des peines. Dès lors, les différences de législation entre États membres peuvent être exploitées par les réseaux criminels, qui privilégient les juridictions où la répression est plus clémente pour y établir leurs bases logistiques.

28 Arrêt C-655/21 du 19 octobre 2023, Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) : <https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=278792&pageIndex=0&doclang=fr&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=195017>



Des enquêtes reléguées au second plan et des moyens insuffisants

L'application des lois en matière de contrefaçon souffre d'un **manque de ressources et d'outils d'investigation adaptés**, limitant ainsi l'efficacité des enquêtes et la capacité des autorités à démanteler les réseaux criminels impliqués. **En comparaison avec d'autres infractions relevant de la criminalité organisée, les enquêtes sur la contrefaçon ne bénéficient ni des mêmes moyens ni des mêmes techniques spéciales d'investigation, ce qui constitue un obstacle majeur pour les enquêteurs et services policiers concernés dans la lutte contre ce phénomène.**

Selon l'Office central pour la répression du faux monnayage (OCRFM), qui fait partie de la Direction nationale de la Police judiciaire française (DNPJ), « les enquêtes liées à la contrefaçon industrielle n'ont pas les mêmes moyens que celles liées à la criminalité organisée en vertu du Code pénal et du Code de procédure pénale. Concrètement, elles ne peuvent pas avoir recours à toutes les techniques spéciales d'enquête, ainsi qu'à toutes les mesures dérogatoires qui sont prévues pour d'autres types de trafics. Or, ces techniques sont primordiales afin de pouvoir démanteler les réseaux de criminalité organisés. »

UNE SURVEILLANCE DOUANIÈRE RALENTIE PAR L'EXPLOSION DES FLUX COMMERCIAUX

La croissance du volume mondial des colis et des conteneurs complique le contrôle des marchandises et limite les capacités de détection des produits contrefaisants. Une étude conjointe de l'OCDE et de l'Office européen pour la propriété intellectuelle (EUIPO) publiée en 2017 souligne que « comme le commerce de marchandises légales, les produits contrefaisants empruntent des routes complexes, mais cette complexité est exploitée pour échapper aux contrôles douaniers²⁹. »

Bien que les saisies de contrefaçons aient nettement augmenté en France, leur proportion réelle dans le commerce illicite demeure largement sous-estimée. D'après l'EUIPO, en décembre 2018, 63 % des saisies de produits contrefaisants et piratés réalisées par les douanes de l'Union européenne concernaient de petits envois de colis, rendant leur détection et leur contrôle particulièrement complexes³⁰.

UNE PRÉSENCE PERSISTANTE SUR LES MARCHÉS PHYSIQUES

En parallèle du commerce en ligne, la contrefaçon demeure très présente sur les **marchés physiques**, où les autorités peinent à endiguer durablement le phénomène.

En avril 2024, une opération menée au marché aux puces de Saint-Ouen, en banlieue parisienne, a abouti à la **mise sous scellés de 11 boutiques, à l'issue d'un long travail d'enquête**. Selon Claire Laclau, commissaire de police à Saint-Ouen, « ce sont des enquêtes en profondeur pour remonter la filière et identifier les responsabilités et les propriétaires des biens. On permet de contenir le trafic mais on ne l'éradique pas³¹ ». En effet, les autorités constatent une reconstitution rapide des stocks : « on pourrait vider une boutique entièrement que le lendemain elle sera à nouveau achalandée ».

UNE PRIORITÉ FAIBLE POUR LA JUSTICE ET LES ENQUÊTEURS

Malgré son ampleur économique et criminelle, la contrefaçon représente une part relativement faible des affaires judiciaires en France. On dénombre environ **2 000 affaires par an**, pour seulement **680 condamnations en 2022 pour atteinte aux droits de marque³²**.

29 https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2017/06/mapping-the-real-routes-of-trade-in-fake-goods_g1g7c-def/9789264278349-en.pdf

30 https://euiipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/documents/reports/Trade_in_fakes_in_small_parcels/press_release_fr.pdf

31 <https://rf.fashionnetwork.com/news/Avant-les-jo-la-bataille-pour-debarrasser-les-puces-de-saint-ouen-de-la-contrefacon.1586503.html>

32 <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/media/16/organes/delegations-offices-cec/cec/pdf/4-pages-suivi-contrefacon>

Dans leur rapport parlementaire de novembre 2023 sur l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la contrefaçon, les députés français Christophe Blanchet, également Président du Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC), et Kévin Mauvieux soulignent les limites des ressources allouées aux enquêtes : « le service d'enquêtes judiciaires des finances, en charge des infractions relevant de la criminalité organisée, souffre d'un manque criant d'enquêteurs spécialisés³³ ».

À l'échelle européenne, la contrefaçon demeure sous-évaluée en tant que menace criminelle, ce qui limite les efforts de coordination entre États membres. Le rapport annuel conjoint de l'EUIPO et d'Europol de 2019 souligne ainsi que « la contrefaçon est souvent perçue comme un crime sans victime, et dans de nombreux pays européens, les fraudes liées à la propriété intellectuelle ne figurent pas parmi les priorités des autorités judiciaires³⁴ ».

Cette négligence s'est traduite par une réduction du nombre d'enquêtes et d'opérations menées à l'échelle européenne. En effet, la contrefaçon a été exclue des priorités du cycle politique de l'Union européenne EMPACT (European Multidisciplinary Platform Against Criminal Threats) sur la criminalité grave et organisée pour la période 2017-2021, une décision qui a probablement ralenti les efforts de lutte et diminué les moyens d'investigation consacrés à ce phénomène.

Depuis lors, la lutte contre la contrefaçon a été reconsidérée comme une priorité stratégique au sein du cycle EMPACT d'Europol. Ce dernier est une initiative de l'Union européenne visant à renforcer la lutte contre la criminalité organisée et les menaces criminelles transfrontalières au sein des États membres. Il repose sur une approche pluridisciplinaire et coordonnée entre les forces de l'ordre, les agences de renseignement, les institutions judiciaires et d'autres partenaires.

UN BESOIN URGENT DE DAVANTAGE DE COOPÉRATION PUBLIC-PRIVÉ

Face à ces limites structurelles, la coopération et l'échange d'informations entre le public et le privé sont primordiaux pour lutter contre la contrefaçon et doivent être fluides. En effet, les entreprises disposent de données et d'expertises pouvant contribuer à l'identification des flux illicites et à démanteler les réseaux de contrefaçon.

L'opération Vulcan, officiellement lancée à Manchester, au Royaume-Uni, à l'automne 2022, illustre l'impact positif d'une coopération réussie entre les autorités et le secteur privé dans la lutte contre la contrefaçon et les autres formes de criminalité qui y sont associées. Ciblait le quartier de Cheetham Hill à Manchester, tristement surnommé la « capitale européenne de la contrefaçon », la police du Grand Manchester (GMP) a lancé une vaste opération de « nettoyage, maintien et reconstruction » visant à éradiquer les réseaux de contrefaçon et les autres activités criminelles qu'ils contribuaient à financer³⁵.

Deux ans plus tard, l'opération Vulcan a permis la saisie de près de 1 050 tonnes de marchandises contrefaisantes, dont une saisie de 580 tonnes, considérée comme l'une des plus importantes jamais réalisées, ainsi que la fermeture de 216 magasins de contrefaçon. L'opération Vulcan a également permis la saisie de plus de 500 000 livres sterling en espèces, 2,4 millions de doses de drogues illicites et 400 000 cigarettes électroniques illégales.

Selon Phil Lewis, Directeur Général de l'Anti-Counterfeiting Group (ACG), au Royaume-Uni : « L'opération Vulcan incarne parfaitement le niveau de coordination que nous établissons entre les autorités et les titulaires de droits. Elle a permis de mettre en lumière l'ampleur du problème en sensibilisant les chefs de service, les membres du Parlement et les dirigeants locaux aux conséquences de la contrefaçon et de la criminalité associée sur la réputation de Cheetham Hill et, plus largement, du Royaume-Uni. Le secteur

33 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cec/l16b1846_rapport-information.pdf

34 https://euiipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/documents/reports/2019_IP_Crime_Threat_Assessment_Report/2019_IP_Crime_Threat_Assessment_Report.pdf

35 <https://www.gmp.police.uk/news/greater-manchester/news/news/2024/october/looking-back-on-two-years-of-operation-vulcan--the-greater-manchester-police-initiative-that-shut-down-counterfeit-street/>

privé a joué un rôle crucial en apportant son soutien. Parallèlement, la police a déployé une stratégie rigoureuse de sécurisation et de maintien de l'ordre afin d'empêcher le retour des criminels. Enfin, les autorités ont pris des mesures pour revitaliser la zone, à la fois sur les plans structurel et culturel, contribuant ainsi à une transformation durable. »

Selon l'ACG, le partage des renseignements entre les acteurs publics et privés est au cœur de la lutte contre la contrefaçon : « aucune autorité ni aucun pays ne peut, à lui seul, vaincre le crime organisé transnational. Ces renseignements sont essentiels pour éclairer les décideurs politiques, former les forces de l'ordre et sensibiliser le public à travers des récits percutants.

Toutefois, sans une coopération fluide entre les titulaires de droits et les autorités, notre capacité à détecter les nouvelles tendances et à comprendre l'évolution des stratégies des contrefacteurs sera considérablement affaiblie. »

David Caunter, directeur de la Criminalité organisée et émergente à INTERPOL, insiste lui aussi sur la nécessité d'une coopération : « la criminalité liée à la propriété intellectuelle représente une menace mondiale croissante, alimentée par des réseaux criminels organisés transnationaux et fréquemment associée à d'autres formes de criminalité grave. La lutte contre ce phénomène exige une coopération internationale renforcée entre les forces de l'ordre et les acteurs du secteur privé, en tirant pleinement parti des capacités d'INTERPOL pour le partage de renseignements et la coordination d'opérations conjointes. »

De même, l'OLAF souligne que, « pour être encore plus efficaces, les contrôles douaniers dépendent fortement de la qualité des renseignements. Plus ils seront précis, plus ils permettront de mieux cibler les expéditions. Les détenteurs de droits jouent ainsi un rôle clé car ils connaissent bien leurs marchés et peuvent rapidement repérer des tendances suspectes. Un partenariat solide entre les douanes,

les détenteurs de droits et l'OLAF est crucial pour une détection efficace des contrefaçons. »

Une infraction sous-estimée par les consommateurs et les décideurs

La contrefaçon demeure largement sous-estimée, tant par les consommateurs que par les décideurs publics, ce qui limite l'efficacité des politiques mises en place pour lutter contre ce phénomène. Une perception erronée du caractère inoffensif de la contrefaçon favorise sa banalisation et contribue à son essor, en particulier dans un contexte économique où le prix des produits authentiques est perçu comme un frein à l'achat.

UNE TOLÉRANCE DES CONSOMMATEURS FAVORISANT LA DEMANDE

Selon l'étude sur la perception de la propriété intellectuelle publiée par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) en juin 2023³⁶, **un tiers des Européens estime qu'il est acceptable d'acheter des produits contrefaisants lorsque le prix des articles authentiques est jugé excessif.**

Cette proportion est encore plus marquée chez les jeunes consommateurs, atteignant près de 50 %. L'étude analyse également la part des individus ayant déclaré avoir acheté des contrefaçons, intentionnellement ou par erreur, révélant ainsi un déficit de sensibilisation quant aux risques et aux impacts négatifs de ces pratiques.

D'après l'étude IFOP (un institut de sondages d'opinion français) commandée par l'Unifab et l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) français, et publiée en décembre 2023, 40 % des consommateurs français ont déjà acheté des produits contrefaisants, en hausse de 3 % depuis 2018.

36 <https://www.euipo.europa.eu/fr/publications/ip-perception-study-2023>

Les catégories les plus touchées sont les vêtements (19 %), les parfums (17 %), la maroquinerie (16 %) et les articles de sport (15 %). Un autre chiffre alarmant : 34 % des consommateurs déclarent avoir déjà acheté une contrefaçon pensant que le produit était authentique. Ce chiffre atteint les 37 % pour les 15-18 ans.

Bien que l'achat de contrefaçons semble s'effectuer majoritairement sur des marchés ou à la sauvette, 40 % des Français pensent que l'on peut acheter de la contrefaçon sur les réseaux sociaux, ce chiffre atteint 43 % pour les 15-18 ans et illustre une hausse de 19 % en 5 ans. 23 % de cette tranche d'âge a déjà acheté des articles de contrefaçon sur les plateformes de vente en ligne et ils sont 48 % à considérer qu'il n'y a pas de différence entre un faux produit et un authentique, ce chiffre est en baisse de 9 % par rapport à la précédente enquête³⁷.

En effet, de nombreux consommateurs ignorent les dangers liés aux produits contrefaisants, notamment en matière de sécurité et de santé publique³⁸.

Par ailleurs, ils ne perçoivent pas pleinement les conséquences économiques de leur acte, alors que l'achat de contrefaçons alimente des réseaux criminels et fragilise les entreprises légitimes, avec des répercussions directes sur l'emploi et la croissance économique³⁹. Comme le souligne Jessica Matoua-David, présidente de la société Fargo Consulting, « les consommateurs n'ont presque pas conscience qu'acheter de la contrefaçon est illégal. La facilité avec laquelle vous pouvez acheter ou vendre sur des plateformes chinoises contribue à ce sentiment ».

UNE PRISE DE CONSCIENCE INSUFFISANTE DES POUVOIRS PUBLICS

Au-delà des consommateurs, la contrefaçon est également minimisée par certains décideurs, qui tendent à la considérer comme une **infraction économique sans victime directe**.

Cette perception réduit la mobilisation des autorités publiques et limite l'adoption de mesures coercitives efficaces.

L'exemple du Royaume-Uni illustre cette absence de dissuasion législative. Comme l'explique Emma Warbey, Inspecteur en chef et chef de l'unité de lutte contre la criminalité en matière de propriété intellectuelle de la police de la City de Londres, « au Royaume-Uni, acheter des produits contrefaisants n'est pas un délit, ce qui n'est pas dissuasif pour les consommateurs. La crise du coût de la vie a aggravé le phénomène qui touche particulièrement les baskets et les maillots de football ».

À l'approche des demi-finales de l'Euro 2024 en août 2024, les autorités britanniques ont toutefois intensifié leurs opérations de lutte contre la contrefaçon, notamment **à travers une intervention conjointe menée par la Police Intellectual Property Crime Unit (PIPCU) de Londres, les douanes et l'Intellectual Property Office (IPO). Cette action a conduit à l'arrestation de 8 personnes et à la saisie de faux maillots de football d'une valeur estimée à plus de 450 000 livres sterling, soit 536 450 euros**⁴⁰.

Selon Emma Warbey, « la contrefaçon constitue une activité lucrative, les criminels exploitant la demande croissante pour des produits abordables ainsi que les faibles coûts de production et de distribution afin de financer d'autres activités illégales. Notre message est clair : la contrefaçon est non seulement de mauvaise qualité, mais elle est aussi liée à d'autres délits et ne saurait être perçue comme une bonne affaire ».

37 <https://www.unifab.com/etude-la-contrefacon-percue-par-les-consommateurs-nouvelle-edition/>

38 <https://www.euipo.europa.eu/fr/publications/ip-perception-study-2023>

39 https://euipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/documents/reports/misuse-e-commerce-trade-in-counterfeits/EUIPO_OECD_misuse-e-commerce-trade-in-counterfeits_study_en.pdf

40 <https://www.cityoflondon.police.uk/news/city-of-london/news/2024/january/brothers-sentenced-after-800000-of-counterfeit-homeware-found-in-manchester-shop/>

UN MANQUE DE PRIORISATION DANS L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Malgré l'ampleur du phénomène et ses conséquences économiques et criminelles avérées, Piotr Strykowski, chef de l'unité en charge du Groupe de travail de l'OCDE sur la lutte contre le commerce illicite, souligne que « la contrefaçon n'est pas une priorité majeure pour les gouvernements étant perçue comme une infraction économique de moindre importance. De plus, la responsabilité est dispersée entre plusieurs agences ayant d'autres priorités plus importantes. La contrefaçon n'est jamais en tête des priorités ».

Comme le soulignent certains experts et parties prenantes de la lutte contre la contrefaçon, l'absence d'une stratégie gouvernementale coordonnée limite la mise en place de sanctions véritablement dissuasives et freine la mise en œuvre de politiques publiques adaptées à la réalité du phénomène.

En France, la création d'un statut de délégué interministériel à la promotion et à la défense de la propriété intellectuelle a été de nombreuses fois suggéré par l'Unifab et le CNAC aux gouvernements successifs, toujours sans succès.

UNE NÉCESSAIRE SENSIBILISATION DES CONSOmmATEURS ET DES DÉCIDEURS

Afin de réduire la demande de contrefaçons et de renforcer la mobilisation des autorités publiques, une prise de conscience accrue est indispensable. Comme l'explique Olivier Richardot, Directeur sûreté et sécurité du groupe LVMH, « diffuser de la contrefaçon ne revient pas à démocratiser l'accès aux produits de luxe car ils n'en sont pas par définition. **Acheter de la contrefaçon, c'est tout à la fois commettre un délit en tant que tel et se rendre complice des réseaux criminels organisés qui animent ces marchés frauduleux.** »

De la même manière, l'OLAF insiste sur la nécessité de changer la perception du public et des décideurs : « les consommateurs et les législateurs doivent prendre conscience que la contrefaçon n'est pas un crime sans conséquence. Beaucoup de gens pensent qu'acheter un produit contrefaisant, c'est simplement l'obtenir à moindre coût, sans se rendre compte de l'origine de l'argent ou des acteurs criminels impliqués ».



02

Caractéris- tiques des mouvements criminels

impliqués dans
la contrefaçon

2.1 Des groupes criminels opportunistes

L'activité de contrefaçon constitue un secteur particulièrement attractif pour les organisations criminelles en raison de sa forte rentabilité, de ses risques juridiques relativement faibles et de la facilité d'accès aux matières premières nécessaires à la production de biens contrefaisants.

Selon Corinne Cléostrate, sous-directrice des affaires juridiques et de la lutte contre la fraude des Douanes françaises, « comme pour le tabac ou les stupéfiants, on observe les mêmes modes opératoires : caches dans les véhicules, refus d'obtempérer, convoyages... Et la même violence qui entoure ces trafics. C'est pour cela que l'on trouve aussi des armes lors des saisies – parfois même prêtes à l'usage. Certaines sources évoquent la présence de triades chinoises, voire de mafias européennes, derrière ces réseaux. Et ce qu'on constate, ce sont des organisations de plus en plus structurées, puissantes financièrement, et dangereuses. »

Comme le souligne également le responsable de la Prévention du commerce illicite pour Philip Morris France SAS (PMI), « le mode opératoire pour la contrefaçon de cigarettes est le même que pour les stupéfiants. Les réseaux criminels s'appuient sur des usines clandestines, des grossistes, des sous-grossistes, mais aussi des nourrices et un réseau de distribution illégal allant des vendeurs à la sauvette, aux réseaux sociaux et autres épiceries de nuit. Derrière ces groupes, on retrouve des réseaux mafieux qui viennent essentiellement d'Europe de l'Est et s'appuient sur des groupes criminels locaux ».

De même, dans le domaine des produits pharmaceutiques, Wilfrid Rogé, responsable global anti-falsification chez Servier, souligne que « s'agissant de la contrefaçon de médicament, nous sommes presque toujours en présence de groupe criminel organisé *lato sensu* - c'est à dire qu'il y a toujours un fabricant, un fournisseur, un vendeur, un distributeur, et celui qui fait le packaging. »

Une diversification des activités et l'implication de réseaux polycriminels

Le rapport EU-SOCTA 2025 souligne que la criminalité organisée reste une menace majeure pour la société européenne, perturbant les systèmes politiques et économiques. L'évolution du crime est de plus en plus influencée par les nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle, le numérique et des pratiques financières complexes comme le blanchiment d'argent. Les criminels utilisent l'internet pour étendre leurs activités, cacher leurs opérations et recruter des personnes vulnérables, notamment des jeunes, via les réseaux sociaux. Le rapport met aussi en évidence les infractions liées à la propriété intellectuelle, notamment la contrefaçon de produits, qui est étroitement liée à la criminalité organisée à l'échelle mondiale⁴¹.

Un exemple particulièrement révélateur de cette mutation est le réseau « BogusBazaar⁴² », dévoilé en 2024⁴³, qui opère principalement depuis la Chine. Ce réseau a mis en place un système de contrefaçon numérique, reposant sur la création automatisée de plus de 75 000 sites de commerce en ligne frauduleux, ciblant les consommateurs européens et nord-américains. Ces plateformes, traduites en plusieurs langues européennes, usurpent l'identité visuelle de grandes marques internationales afin d'attirer les consommateurs européens et nord-américains. Le modèle criminel combine deux modes opératoires : la vente directe de produits contrefaisants et le vol de données bancaires via de faux formulaires de paiement, souvent sans livraison de produit. Selon les enquêtes, ce système a permis d'escroquer plus de 800 000 consommateurs et de collecter près de 50 millions d'euros. Cette cybercriminalité organisée démontre comment les réseaux criminels exploitent désormais l'environnement numérique pour industrialiser la contrefaçon, et diversifier leurs revenus.

41 <https://www.europol.europa.eu/cms/sites/default/files/documents/EU-SOCTA-2025.pdf>

42 <https://www.srlabs.de/blog-post/bogusbazaar>

43 <https://www.theguardian.com/money/article/2024/may/08/chinese-network-behind-one-of-worlds-largest-online-scams>

La contrefaçon s'inscrit dans un modèle criminel fondé sur la diversification des activités. Contrairement aux activités telles que le trafic de stupéfiants ou d'armes, qui nécessitent une infrastructure complexe et un approvisionnement en matières premières illégales, la contrefaçon repose sur des matériaux légalement accessibles. De plus, le faible coût de production et les marges, élevées lors de la revente, permettent aux criminels d'absorber les pertes en cas de saisie sans compromettre la viabilité de leur activité.

Les rapports de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC) ont mis en évidence les liens opérationnels entre la contrefaçon et d'autres formes de criminalité, notamment le trafic de drogue, la traite des êtres humains et le blanchiment d'argent.

L'UNODC précise que « des groupes comme la Camorra en Europe et dans les Amériques ou encore les Triades et Yakuza en Asie ont diversifié leur implication dans le trafic de marchandises contrefaisantes tout en étant impliqués dans d'autres crimes allant du trafic de drogues à la traite des êtres humains en passant par l'extorsion et le blanchiment d'argent. »

- **La Camorra (Italie)** : impliquée dans la fabrication et la distribution de produits contrefaisants, notamment articles de luxe, vêtements et médicaments, elle contrôle une part importante du commerce illégal transitant par le port de Naples. Selon un rapport gouvernemental italien de 2021, **la contrefaçon est la deuxième source de revenus de la Camorra après le trafic de drogue**⁴⁴.
- **Les Triades chinoises** : implantées à Hong Kong, les triades telles que 14K et Sun Yee On sont actives dans la contrefaçon de produits électroniques, d'articles de luxe, de tabac et de chaussures de sport,

à l'échelle mondiale⁴⁵. En mai 2023, un réseau criminel affilié aux Triades a été démantelé en Thaïlande pour avoir écoulé près de 300 000 dollars de faux lingots d'or à des investisseurs fortunés.

- **D-Company (Inde)** : fondée par Dawood Ibrahim, cette organisation est impliquée dans la contrefaçon, la piraterie audiovisuelle et le financement du terrorisme. Elle contrôle une part importante du marché noir des films et DVD en Inde, notamment à Mumbai. Selon la National Investigation Agency (NIA) indienne⁴⁶, la D-Company joue également un rôle central dans la fabrication et la diffusion de fausses monnaies, notamment des billets de 2 000 roupies.
- **Le Hezbollah** : selon plusieurs enquêtes internationales, le Hezbollah est impliqué dans la contrefaçon d'articles électroniques et de produits de luxe⁴⁷. Dans la région de la triple frontière (Brésil-Paraguay-Argentine), des clans affiliés au Hezbollah, tel que le clan Barakat, utilisent la contrefaçon et le piratage numérique comme sources de financement⁴⁸.

Le cas du **trafic de faux captagon en Syrie** met en évidence les liens étroits entre contrefaçon et criminalité organisée. Il illustre comment, dans certains contextes, des États peuvent jouer un rôle central dans la structuration, l'industrialisation et la rentabilisation de ces activités, souvent en collaboration avec des organisations criminelles ou terroristes.

Selon plusieurs rapports, la Syrie de Bachar al-Assad était devenue un centre majeur de production de comprimés falsifiés, contenant des amphétamines au lieu du principe actif d'origine. Lors de la guerre civile qui a éclaté dans ce pays à partir de 2011,

44 https://www.interno.gov.it/sites/default/files/2021-05/report_5_criminalita_organizzata_nelleconomia_maggio_2021.pdf

45 https://www.lemonde.fr/culture/article/2023/12/26/triades-la-mafia-chinoise-a-la-conquete-du-monde-sur-arte-tv-une-plongee-dans-les-societes-secretes-du-crime-du-parrain-a-la-petite-frappe_6207815_3246.html ; Triads: From street level to transnational crime, Peter Michael (Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine) (2007)

46 <https://www.indiatoday.in/india/story/mumbai-nia-raids-6-locations-in-2021-fake-currency-case-points-at-d-company-role-2377806-2023-05-11>

47 https://www.inss.org.il/strategic_assessment/hezbollah-and-the-counterfeit-goods-industry/

48 https://www.lemonde.fr/ guerre-au-proche-orient/article/2024/10/19/rashmi-singh-specialiste-du-crime-organise-au-c-ur-de-l-amerique-latine-les-activites-illicites-et-la-corruption-generalisee-participent-au-financement-du-hezbollah_6355651_6325529.html

le régime de Bachar al-Assad a industrialisé le trafic de faux captagon afin de financer l'État syrien sous sanctions internationales, avec des bénéfices estimés à 2,4 milliards de dollars pour la seule famille al-Assad.

Au Liban, le Hezbollah disposait déjà d'une filière de production historique de captagon, antérieure à la guerre civile syrienne. Selon plusieurs enquêtes internationales⁴⁹, avec le soutien technologique et logistique de l'Iran après 2006, le groupe s'était lancé dans l'industrialisation de ce trafic. Ces fausses pilules, portant le logo du captagon sans en contenir le principe actif d'origine, étaient fabriquées dans des installations clandestines, générant des milliards de dollars de revenus partagés avec le régime syrien. En décembre 2024, après la chute du régime, d'importantes usines de fabrication de captagon ont été découvertes le long de la frontière syro-libanaise. Ces sites étaient contrôlés par le Hezbollah et abritaient non seulement des usines de captagon et de haschich, mais aussi des imprimeries de fausses monnaies américaines. Selon un article d'Asharq Al-Awsat⁵⁰, ces installations, protégées par des unités paramilitaires du Hezbollah, étaient équipées de matériel de pointe, incluant des imprimantes industrielles capables de reproduire les hologrammes et encres UV sur des billets de 100 dollars américains. Le chef de la sécurité de Homs, cité dans le rapport, explique que « le régime précédent et le Hezbollah avaient transformé la région en route de contrebande et en centre de production illégale de drogue, de trafic d'armes et de contrefaçon ». Ces cargaisons étaient destinées à des marchés en Afrique de l'Ouest, dans les pays du Golfe et en Europe, constituant : « la bouée de sauvetage économique du réseau » dans le contexte de la guerre civile et face aux sanctions internationales sur le régime.

En parallèle, depuis l'Iran, les Gardiens de la Révolution islamique (CGRI) – principal soutien à la fois du Hezbollah et (jusqu'en décembre 2024) du régime syrien, et officiellement désignée comme organisation terroriste par les États-Unis – ont mis

en place un écosystème de distribution visant à contourner eux aussi les sanctions internationales. Au cœur de cette stratégie se trouve la falsification des certifications et des devis, utilisée pour faciliter la vente illicite de pétrole iranien et soutenir leurs milices alliées à travers le Moyen-Orient. La République islamique d'Iran utiliserait notamment des documents falsifiés, notamment des faux papiers irakiens, émiratis et malaisiens, pour exporter du pétrole et du gaz sous embargo vers l'Asie, en particulier la Chine. Selon les autorités irakiennes et plusieurs analyses⁵¹, depuis 2023, de nombreux tankers iraniens ont été interceptés alors qu'ils utilisaient de faux documents d'exportation irakiens afin de dissimuler l'origine réelle des cargaisons, une pratique qui s'appuie sur des réseaux sophistiqués de fraude documentaire et de sociétés écran.

La Corée du Nord a, elle aussi, depuis plusieurs décennies, fait de la contrefaçon un pilier stratégique de son économie souterraine. Selon plusieurs rapports de services de renseignement et d'organisations internationales, le régime de Pyongyang organise, encadre et bénéficie directement d'un large éventail d'activités illicites, dont la fabrication de faux médicaments (Viagra, antibiotiques), la contrebande de produits de luxe contrefaisants et le trafic de biens interdits comme l'ivoire ou les diamants de conflits⁵². Ces opérations sont supervisées par une cellule spéciale du régime, le Bureau 39⁵³, qui dépend directement du Parti des travailleurs et mobilise des ressources diplomatiques, militaires et administratives.

D'après un reportage du magazine The Atlantic (2014), la Corée du Nord fabrique en masse du faux Viagra et d'autres médicaments destinés aux marchés asiatiques et occidentaux, en s'appuyant sur des circuits de distribution criminels transnationaux. Selon le Korea Times⁵⁴, le régime est soupçonné de collaborer avec des organisations criminelles internationales, comme la mafia russe, les triades chinoises ou les yakuzas japonais.

49 <https://www.lemonde.fr/blog/realitesbiomedicales/2024/12/16/le-captagon-cette-droque-illicite-qui-a-transforme-la-syrie-en-narco-etat/>

50 <https://english.aawsat.com/features/5111705-hezbollah%E2%80%99s-legacy-syria-drug-labs-counterfeit-money-factories>

51 <https://www.iranintl.com/en/202503269123>

52 <https://www.numismaticnews.net/world-coins/counterfeit-money-still-abounds>

53 <https://www.cbc.ca/news/world/north-korea-criminal-empire-drugs-trafficking-1.4435265>

54 <https://www.koreatimes.co.kr/foreignaffairs/northkorea/20160627/n-korea-selling-counterfeit-money-to-terrorists>

Du fait de l'opacité des circuits de blanchiment et de la porosité entre les différents groupes criminels, s'adonnant au trafic au sens large, des fonds peuvent en effet alimenter les réseaux du terrorisme, comme l'explique la sénatrice française Nathalie Goulet. Des documents émanant d'Al-Qaïda « préconisent aux militants de faire du commerce de contrefaçons [...] pour financer des opérations terroristes ». Elle souligne aussi que « la contrefaçon est le maillon faible de la chaîne de la criminalité organisée et le financement du terrorisme. Face à une réponse pénale insuffisante, acheter des produits contrefaisants, c'est financer ces groupes et encourager la fraude. Sans acheteurs, pas de vendeurs⁵⁵ ».

Une organisation structurée reposant sur une supply chain criminalisée

La contrefaçon repose sur une structure hiérarchisée et organisée, impliquant plusieurs niveaux d'acteurs spécialisés dans différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement illicite. Selon l'OCRFM, « la contrefaçon est un business assez structuré avec un système d'importation qui est entre les mains de groupes criminels très organisés. Puis il y a l'échelon des grossistes et des semi-grossistes, qui sont des intermédiaires entre les importateurs et les réseaux de distribution de plus ou moins grande envergure. Cela peut parfois être de tout petits réseaux voire un seul individu qui se lance dans le business. Grâce aux réseaux sociaux, aujourd'hui, tout le monde peut devenir un chef d'entreprise de produits contrefaisants ».

De fait, les organisations criminelles impliquées dans la contrefaçon exploitent les mêmes infrastructures logistiques que celles utilisées pour le trafic de stupéfiants ou la traite des êtres humains⁵⁶.

- En 2016, le **Programme mondial de contrôle des conteneurs en Afrique de l'Ouest** a permis la saisie de 140 kg de cocaïne et plus de 33 tonnes de médicaments falsifiés, dont 10,32 tonnes de Tramadol dans le port de Lomé (Togo)⁵⁷.
- **Les ports de Rotterdam, Anvers et Hambourg sont des points d'entrée privilégiés pour les contrefacteurs, bénéficiant de volumes de trafic élevés, rendant les contrôles douaniers complexes.**
- Selon **Europol (2023), « les réseaux criminels internationaux s'appuient sur des personnes de confiance pour corrompre le personnel portuaire et organiser le passage des marchandises.** Et s'ils ne sont pas en mesure de mettre en place eux-mêmes l'infiltration portuaire, ils font appel à des intermédiaires qui offrent leurs services ». « Souples, les réseaux criminels recherchent [aussi] en permanence des failles dans la sécurité, adaptent leurs modes opératoires ou passent d'un port à l'autre à la recherche de conditions plus favorables pour leurs opérations⁵⁸. »

Comme l'indique Nathalie Le Rousseau-Martin, juriste criminologue française et chercheuse associée et co-directrice de l'Observatoire des criminalités internationales de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), « il y a aujourd'hui une tendance confirmée vers le *Crime as a Service* (CaaS), qui favorise la coopération entre organisations criminelles. Certaines délèguent des activités à d'autres groupes ou à des prestataires criminels spécialisés, comme le blanchiment d'argent ou la fraude documentaire, jouant ainsi un rôle de facilitateurs du crime ». Cette approche permet une plus grande flexibilité et une meilleure résistance aux efforts de répression des autorités.

55 <https://www.lesechos.fr/industrie-services/mode-luxe/les-pouvoirs-publics-tentent-denrayer-le-rebond-des-contrefacons-1782938>

56 https://www.unodc.org/documents/counterfeit/FocusSheet/Counterfeit_focussheet_FR_HIRES.pdf

57 <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/v17/061/44/pdf/v1706144.pdf>

58 https://www.europol.europa.eu/cms/sites/default/files/documents/Europol_Joint-report_Criminal%20networks%20in%20EU%20ports_Public_version.pdf

Cette évolution touche également le secteur du piratage audiovisuel, où des milliers de revendeurs exploitent des services illégaux conçus par des acteurs spécialisés. Selon la Motion Picture Association (MPA) : « aujourd'hui, il n'est plus nécessaire d'avoir des connaissances approfondies pour mettre en place et gérer un service illégal ; des services facilement accessibles le font à votre place. Nous appelons cela le *'Piracy as a Service'*, un terme apparu il y a environ 4-5 ans, après que nous ayons découvert de plus en plus d'outils permettant de créer des services de piratage avec un investissement et un effort quasi nuls. Ces outils incluent un SEO optimisé et des espaces réservés pour le contenu, facilitant plus que jamais la mise en place de services illégaux. »

D'après une étude menée par la société française de mesure d'audience Médiamétrie, l'Association française de lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA) et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) français sur le bilan 2023 de l'audience des sites illicites de consommation vidéo sur internet, la consommation illégale de vidéos en France a poursuivi sa baisse, avec une diminution de 58 % du nombre d'internautes accédant à des sites de contrefaçon audiovisuelle depuis 2017 (passant de 14,9 millions à 6,3 millions en 2023), grâce à un renforcement du cadre législatif et à l'essor des offres légales attractives. Toutefois, certaines tendances restent préoccupantes, notamment la persistance du streaming en direct illégal, proposé par des criminels, qui continue de représenter une part significative de la consommation illicite, ainsi que le recours croissant aux VPN et autres moyens de contournement pour échapper aux restrictions et accéder à du contenu piraté⁵⁹.

2.2 Une organisation adaptable et en mutation

Une relocalisation partielle de la production en Europe

Longtemps concentrée en Chine, à Hong Kong et en Turquie, la production de contrefaçons se relocalise progressivement en Europe afin d'échapper aux contrôles douaniers renforcés. Selon Europol, « dix États membres : l'Italie, la France, la Roumanie, l'Espagne, les Pays-Bas, la Bulgarie, l'Allemagne, la Hongrie, la Belgique et la Grèce, ont représenté près de 98 % du nombre total d'articles contrefaisants saisis en 2023 dans l'ensemble de l'Union européenne. En Italie, des unités domestiques y fabriquent notamment des produits pharmaceutiques, du tabac, des produits semi-électroniques ou des matériaux d'emballage. »

D'après l'Institut de recherche en propriété intellectuelle de l'Université Paris-Panthéon-Assas en France, plusieurs pays d'Europe centrale et orientale sont devenus des acteurs clés dans la production et la distribution de contrefaçons. Des États tels que la Pologne, la Tchéquie et la Hongrie sont aujourd'hui identifiés comme des centres de fabrication, de distribution et de consommation de copies illicites⁶⁰.

Selon Olivier Richardot, directeur sûreté et sécurité du groupe LVMH, « **dans certains pays, il existe des sites de production de contrefaçons qui utilisent à mauvais escient un certain savoir-faire, sans faire preuve de créativité, au mépris de la propriété intellectuelle** ».

L'industrie du faux tabac constitue l'un des secteurs les plus concernés par cette relocalisation. Actuellement, **la production de cigarettes contrefaisantes se fait quasi exclusivement au sein de l'Union européenne (UE)**. En novembre 2024⁶¹, une usine de production clandestine a

59 <https://www.alpa.paris/wp-content/uploads/2024/06/Consommation-illegale-sur-Internet-Bilan-2023-VDEF.pdf>

60 https://www.irpi.fr/upload/pdf/etudes_juri/05_IRPI_La_contrefacon_une_menace_a_la_hausse.pdf

61 <https://revuedestabacs.com/blog/france-une-sixi%C3%A8me-usine-clandestine-de-cigarettes-d%C3%A9mantel%C3%A9e/>

été démantelée dans la Drôme, avec une ligne de fabrication complète. Ce démantèlement s'ajoute à d'autres opérations menées dans l'hexagone, comme notamment en décembre 2023 avec le démantèlement d'une usine illégale à Toulouse, équipée de chaînes de production capables de fabriquer jusqu'à 1 500 cigarettes par minute, ou en janvier 2023 avec la saisie de plus de 100 tonnes de cigarettes contrefaisantes à Rouen, représentant un montant estimé à 13,7 millions d'euros à la revente⁶². **En tout, 6 usines de fausses cigarettes ont été démantelées à ce jour sur le territoire français.**

D'autres industries sont également touchées par cette dynamique de relocalisation. **En décembre 2016⁶³, la Douane française a annoncé le démantèlement d'un laboratoire de cosmétiques contrefaisants en Seine-et-Marne.**

Ce site clandestin fabriquait des produits cosmétiques destinés à l'exportation, ainsi que des soins du corps et du visage contrefaisants, imitant des produits vendus en pharmacie.

Le secteur des vins et spiritueux n'est pas en reste. **En février 2025, la police espagnole a démantelé un réseau criminel transnational spécialisé dans la falsification de vins espagnols.** Le réseau s'approvisionnait en vins issus de diverses régions d'Espagne avant de les reconditionner dans des contenants *bag-in-box* dans la région de Valence. Les cargaisons étaient ensuite expédiées au Vietnam, où les bouteilles étaient réétiquetées et vendues comme des vins de Rioja authentiques sur les marchés asiatiques.

Au total, 24 000 litres de faux vin, soit environ 32 000 bouteilles, ont été exportés vers la Chine⁶⁴.

« Un crime en pièces détachées »

Les stratégies adoptées par les organisations criminelles spécialisées dans la contrefaçon ont considérablement évolué ces dernières années, rendant la détection et l'interception des produits illicites plus complexes pour les autorités. Plutôt que de produire et d'acheminer des marchandises contrefaisantes sous leur forme finale, ces réseaux privilégient désormais un modèle de production fragmentée et décentralisée, qui repose sur la dissémination des composants avant leur assemblage dans le pays de destination.

UNE PRODUCTION SEGMENTÉE

La Chine et ses voisins demeurent des centres majeurs de production de contrefaçons. Afin de minimiser les pertes lors des saisies, les organisations criminelles ont adopté une nouvelle stratégie : expédier séparément les différentes parties d'un produit, pour qu'elles soient ensuite assemblées dans le pays de destination, notamment en Europe. Ce phénomène s'accompagne d'une relocalisation des chaînes de production et des usines de fabrication, qui se déplacent progressivement de l'Asie vers les pays destinataires. Par exemple, des t-shirts contrefaisants et des étiquettes falsifiées sont expédiés séparément et assemblés directement dans ces usines locales.

Cette stratégie de segmentation repose sur plusieurs pratiques :

- **L'envoi de composants individuels (étiquettes, emballages, contenants, accessoires) dans des conteneurs distincts vers différents pays.**

62 <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/criminalite-organisee-et-enquetes/2023/seine-maritime-demantelement-de-la-plus-grande-fabrique-de-cigarettes-de-contrefacon-a-saint-aubin-les-elbeuf>

63 https://www.challenges.fr/economie/seine-et-marne-un-laboratoire-de-cosmetiques-de-contrefacon-demantele_445864

64 <https://www.interior.gob.es/opencms/es/detalle/articulo/La-Guardia-Civil-desmantela-una-red-internacional-dedicada-al-comercio-illegal-de-vino-con-Denominacion-de-Origen-Rioja/>

- **L'assemblage final des produits contrefaisants au sein de l'Union européenne**, dans des unités clandestines situées en Espagne, en Italie, en France ou aux Pays-Bas.
- **L'intégration des produits contrefaisants aux circuits de distribution légaux**, rendant leur identification plus difficile pour les douanes et les autorités de contrôle.

L'ADAPTATION DES ORGANISATIONS CRIMINELLES AUX DISPOSITIFS DE RÉPRESSION

Cette nouvelle approche complique le travail des enquêteurs. L'OLAF souligne que les produits contrefaisants sont de plus en plus fréquemment introduits en Europe sous forme partiellement assemblée : « auparavant, les produits finis contrefaisants venaient uniquement de pays tiers, mais aujourd'hui, nous avons des usines illicites à l'intérieur même de l'UE. »

Cela complique le travail de l'OLAF car désormais, les produits arrivent partiellement assemblés et sont finalisés sur le territoire. Par exemple, des conteurs dans un État membre peuvent transporter des composants, tandis que d'autres, dans un autre État membre, contiennent des étiquettes. Les produits sont ensuite étiquetés à l'intérieur de l'Europe dans des usines spécialisées ». Cette logique d'éclatement géographique permet de minimiser les risques en cas d'interception; une saisie partielle n'empêche pas la production finale.

EXEMPLE CONCRET : L'INFILTRATION DU MARCHÉ EUROPÉEN

Comme l'explique Corinne Cléostrate, sous-directrice des affaires juridiques et de la lutte contre la fraude des Douanes françaises, « dans le domaine des parfums, devenu ces dernières années une source de revenus très lucrative pour les trafiquants, des réseaux organisés ont mis en place une chaîne d'approvisionnement complète - du liquide importé en bidons depuis l'Europe de l'Est aux flacons venus de Chine, d'Espagne ou de

France - avec un assemblage réalisé en France dans des entrepôts où l'on retrouve flacons, étiquettes de grandes marques et machines de conditionnement, le tout opéré par des personnes souvent sans contrat ou en situation irrégulière.

Dans une affaire récente, partie d'une simple saisie de 320 grammes de cocaïne dans une lettre, l'enquête a permis de remonter jusqu'à un box contenant 68 000 parfums de contrefaçon, révélant un réseau structuré et transnational, avec la découverte de plus de 80 000 euros en espèces, de documents financiers, de comptes bancaires et de portefeuilles en cryptomonnaies ».

L'adoption de ce modèle de production décentralisé a été aussi mis en évidence lors d'une opération menée en 2024 par l'Inspection économique du SPF Économie de Belgique, qui a conduit à la découverte de trois espaces de vente clandestins à proximité de la gare du Nord. Ces espaces renfermaient⁶⁵ :

- **Plus de 16 000 articles contrefaisants**, incluant vêtements, chaussures et accessoires de marques de luxe.
- **Des étiquettes de marques**, suggérant que les vendeurs procédaient eux-mêmes à l'assemblage et au reconditionnement des articles contrefaisants directement sur place.
- **Un atelier clandestin de fabrication de parfums contrefaisants**, comprenant des fûts de parfum liquide, destinés à être conditionnés, des équipements d'étiquetage et d'emballage, et des flacons vierges prêts à être remplis et mis sur le marché.

Au total, 10 000 articles ont été saisis, confirmant l'ampleur du phénomène et l'implication croissante des unités de production clandestines en Europe.

65 <https://news.economie.fgov.be/246548-contrefacon-une-prise-record-double-le-volume-des-saisies>

L'appât du gain :

moteur de l'attrait
de la contrefaçon
pour le crime
organisé

3.1 La contrefaçon : le jackpot du crime organisé

Une activité hautement rentable

La contrefaçon constitue aujourd'hui une source de revenus majeure pour le crime organisé, bénéficiant d'un investissement initial réduit, d'une rentabilité élevée et d'un risque pénal limité.

Le député français et président du CNAC, Christophe Blanchet souligne ce lien structurel entre contrefaçon et narcotrafic : « le premier prend de l'ampleur, car le marché de la drogue cherche à se diversifier, attiré par le fait que la contrefaçon est moins risquée, notamment dans le contexte de la législation sur le narcotrafic. Cela crée un appel d'air pour la contrefaçon, car elle demande moins d'investissement et présente des risques réduits. Le tabac sera naturellement la première cible, mais tous les autres produits suivront. »

De même, selon Didier Douilly, ancien gendarme à la cybercriminalité et chief business officer chez Webdrone : « la contrefaçon suit les mêmes logiques que le trafic de stupéfiants. La seule différence réside dans le produit. Ce n'est donc pas étonnant que des anciens trafiquants de stupéfiants aient basculé dans la contrefaçon. Le réseau est en effet identique, avec un gain tout aussi important pour un risque 100 fois moindre ».

Un rapport de 2018 de l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) souligne que la contrefaçon est désormais la première activité criminelle mondiale, générant entre 1,7 et 4,5 mille milliards de dollars par an aux niveaux national et international⁶⁶.

Une activité structurée et mondialisée, dominée par le crime organisé

Le trafic de contrefaçons, à la fois lucratif et peu risqué, est passé d'une production artisanale à une industrie à grande échelle, intégrée à l'économie mondiale. Les réseaux criminels et les organisations mafieuses y jouent un rôle central.

Cette mutation a conduit à une **professionnalisation accrue** des réseaux impliqués dans la contrefaçon. Selon l'OCRFM : « la contrefaçon est attractive pour les criminels et les délinquants, qui savent que le risque pénal est largement moindre et sans commune mesure avec le trafic de stupéfiants par exemple, tout en conservant un investissement de base et un rendement très intéressants. Quand ils se font attraper, si jamais ils se font attraper, finalement ils ne risquent pas grand chose ».

L'évolution technologique a également réduit les coûts de production et de distribution. Sébastien Martin, PDG et co-fondateur de la société française RAID Square, spécialisée dans les défis sécuritaires de l'écosystème *blockchain* et le Web3, illustre cette dynamique : « par le passé, la contrefaçon était le fait de toutes sortes de mafia et coûtait assez chère car cela nécessitait une chaîne logistique avec des entrepôts ou de l'approvisionnement de matières premières. Aujourd'hui, les coûts ont largement diminué. Par exemple, la production d'un logiciel contrefaisant est de 20 centimes d'euros, pour un prix de revente de 45 euros environ. En comparaison, le cannabis a un coût de production de 1,52 euro le gramme pour un prix de revente de 12 euros. Le ratio est incomparable. »

66 <https://www.uspto.gov/sites/default/files/documents/USPTO-Counterfeit.pdf>

Une prolifération de la contrefaçon sur tous les marchés

Selon Piotr Strykowski, chef de l'unité en charge du Groupe de travail de l'OCDE sur la lutte contre le commerce illicite, « il y a 10 ans, la contrefaçon était plus classique, centrée sur des produits finis, distribuée via des circuits traditionnels comme les marchés de rue. »

Cette diversification touche aussi bien les secteurs technologiques, industriels et pharmaceutiques que les biens de consommation courante, rendant la lutte contre ce fléau particulièrement complexe. Comme le souligne Jeff Hardy, directeur général de TRACIT, « tous les secteurs sont aujourd'hui touchés par la contrefaçon sans exception, comme les pesticides, les produits pharmaceutiques, les cigarettes ou les produits alcoolisés qui sont aussi affectés par la contrebande ». De même, selon Jessica Matoua-David, présidente de la société Fargo Consulting qui accompagne les entreprises dans leur stratégie de lutte contre le commerce illicite dans le monde, « **il faut partir du principe que tout est copié, même les produits du quotidien et pour bébé.** Vous pouvez retrouver ça dans des boutiques ou sur des *marketplaces* alors même qu'ils peuvent être dangereux car ils ne respectent aucune réglementation ».

En faisant passer des marchandises contrefaisantes pour des articles authentiques, les contrefacteurs perfectionnent sans cesse leurs méthodes pour tromper les consommateurs. Grâce à des emballages sophistiqués, de faux certificats d'authenticité, des QR codes falsifiés ou encore des factures frauduleuses, ces réseaux criminels réussissent à infiltrer les circuits légaux de distribution et à donner l'illusion de légitimité aux produits proposés⁶⁷.

LES SECTEURS LES PLUS IMPACTÉS PAR LA CONTREFAÇON

Habillement et accessoires

L'industrie de la mode est l'une des plus touchées par la contrefaçon, avec des pertes annuelles estimées à 12 milliards d'euros au sein de l'Union européenne, soit 5,2 % du chiffre d'affaires du secteur. Cette situation a entraîné la suppression de 160 000 emplois dans l'industrie textile.

Cependant, la contrefaçon massive dans cette filière dépasse l'Europe. Selon les données annuelles des saisies douanières de l'US Customs & Border Protection (CBP), les vêtements représentaient un peu plus de 26 % de tous les produits contrefaisants saisis par les autorités douanières américaines en 2023. En incluant les couvre-chefs, chaussures et accessoires comme les fausses ceintures et lunettes de soleil, le pourcentage dépasse 46 %.

Cosmétiques et parfums

Le secteur des produits de beauté subit des pertes de 3 milliards d'euros par an dans l'UE, représentant 4,8 % des ventes du secteur. En France, les pertes annuelles s'élèvent à 800 millions d'euros. En 2024, les autorités douanières françaises ont saisi plus de 2 193 000 articles de parfums et produits cosmétiques contrefaisants, soit 10,2 % du total des articles stoppés aux frontières françaises, cette année là⁶⁸. **En 2020, une saisie « historique » de plus d'un millions de flacons contrefaisants, destinés au marché local, s'est produite en Grèce, alors qu'en mars 2024, plus de 135 600 parfums contrefaisants ont été saisis à Millau dans un camion faisant un trajet entre l'Espagne et la Belgique**⁶⁹.

⁶⁷ https://euipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/documents/reports/2024_Clothing_Cosmetics_Toys/2024_Economic_Impact_of_counterfeiting_in_clothing_cosmetics_toys_ExSum_fr.pdf

⁶⁸ Communiqué de la Douane française

⁶⁹ <https://www.ladepeche.fr/2024/03/18/135-626-articles-de-parfum-contrefaits-bientot-incineres-par-les-douanes-de-millau-11833600.php>

Jouets

Avec des pertes estimées à 1 milliard d'euros par an, soit 8,7 % des ventes totales dans l'UE, les jouets constituent le secteur le plus exposé à la contrefaçon. Au-delà des pertes économiques, la contrefaçon dans ce domaine représente un risque majeur pour la sécurité des enfants, avec la présence de substances toxiques et des risques d'étouffement liés aux pièces qui se détachent et aux composants de mauvaise qualité.

En 2024, les autorités douanières françaises ont saisi plus de 5 762 000 jouets et jeux contrefaisants, soit 26,8 % du total des articles retirés du marché⁷⁰.

Produits pharmaceutiques

La contrefaçon de médicaments constitue aujourd'hui l'un des segments les plus lucratifs et préoccupants du commerce illicite. Profitant de la demande croissante pour des traitements accessibles à moindre coût, les groupes criminels écoulent des médicaments falsifiés, mettant en danger des millions de patients dans le monde.

Si des pays comme la France bénéficient encore d'une certaine protection face aux effets potentiellement dramatiques des médicaments falsifiés, notamment grâce à un système de sécurité sociale, les contrefacteurs exploitent les prix élevés pratiqués dans des pays comme les États-Unis pour écouler des médicaments et traitements contrefaisants via un réseau de pharmacies en ligne illicites.

Comme l'explique Michel Sebah de Global Product and Patient Protection Head chez Sanofi, « depuis 2020 et pour le secteur pharmaceutique, on assiste à un intérêt marqué de la part des organisations criminelles pour les produits à haute valeur ajoutée et à destination des pays ou des patients en capacité de les acheter. Les ventes en ligne sont également un véritable accélérateur d'offres illicites disponibles pour les patients du monde entier ».

L'essor de ce trafic s'explique par plusieurs facteurs⁷¹ :

- Un cadre législatif souvent insuffisant pour lutter contre la contrefaçon pharmaceutique.
- Une distribution facilitée par le commerce en ligne, où les contrôles sont moins stricts.
- Une demande croissante pour des médicaments abordables, notamment dans les pays où l'accès aux traitements est limité.

Selon le Général de corps d'armée (2s) Jean-Philippe Lecouffe, Directeur exécutif adjoint des opérations à Europol, « grâce à la digitalisation, la circulation et la promotion de médicaments contrefaisants, falsifiés, de qualité inférieure ou légitime mais acquis de manière frauduleuse sont facilitées par leur large accessibilité sur les plateformes en ligne »⁷².

Une enquête de Reuters, publiée en septembre 2024, a notamment révélé un **vaste réseau de contrefaçon du médicament Ozempic**⁷³, utilisé normalement par les patients atteints de diabète, il est détourné également pour le contrôle du poids. Des lots falsifiés ont été retrouvés dans 28 pays, certains portant un numéro de lot détourné d'une expédition légitime vers l'Égypte. Les contrefacteurs auraient réétiqueté et reconditionné des stylos à insuline similaires pour les vendre sous le nom d'Ozempic. Dans au moins 4 pays, ces faux médicaments ont entraîné des hospitalisations, un patient en Irak étant même tombé temporairement dans le coma après une chute brutale de sa glycémie. Ce trafic mondial concerne aussi bien des économies développées comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Australie, ou bien des marchés émergents tels que le Nigéria, l'Afrique du Sud, le Pakistan ou le Bangladesh. L'utilisation du même numéro de lot falsifié dans 10 pays témoigne de l'implication de réseaux criminels internationaux dans cette fraude pharmaceutique d'ampleur.

Par ailleurs, en novembre 2024, Europol a coordonné l'opération SHIELD V, une initiative de grande envergure

70 <https://www.douane.gouv.fr/actualites/amelie-de-montchalin-presente-les-resultats-de-la-douane-francaise-pour-lannee-2024>

71 <https://minesparis-psl.hal.science/hal-00872275/file/Contrefacon-de-Medicaments-et-Organisations-Criminelles-FR.pdf>

72 <https://www.europol.europa.eu/cms/sites/default/files/documents/EU-SOCTA-2025.pdf>

73 <https://www.reuters.com/business/healthcare-pharmaceuticals/fake-ozempic-how-batch-numbers-help-criminal-groups-spread-dangerous-drugs-2024-09-05/>

menée en collaboration avec INTERPOL, Frontex, l'OLAF et les autorités de 25 pays. Cette opération visait à lutter contre le trafic de médicaments contre-faisants, de substances dopantes et d'autres produits de santé illicites, de plus en plus diffusés en ligne. Les résultats sont significatifs : 2 374 personnes ont été arrêtées et plus de 89 millions d'unités de médicaments falsifiés ou non autorisés ont été saisies. Parmi ces produits figuraient des antidouleurs, des anabolisants, des compléments alimentaires, ou encore des médicaments psychiatriques. 3 000 tonnes de substances illicites ont également été interceptées, et 16 laboratoires clandestins ont été démantelés. L'opération a également permis la fermeture de nombreux sites internet et comptes sur les réseaux sociaux utilisés pour la vente illégale de ces produits⁷⁴.

Comme l'explique Michel Sebah, Global Product and Patient Protection Head chez Sanofi, afin de protéger les consommateurs contre ces types de dangers, « la lutte contre la contrefaçon nécessite des actions à 360 degrés, à la fois dans la détection, l'investigation, la protection de la *supply chain*, la protection industrielle des produits, mais aussi la sensibilisation et la coopération avec les pouvoirs publics ».

Produits électroniques

Les appareils électroniques, tels que les téléphones mobiles et les consoles de jeux, sont fréquemment copiés. Une étude de l'OCDE en 2017, intitulée « *Trade in Counterfeit ICT Goods* », estimait qu'1 téléphone sur 5 et 1 console vidéo sur 4 vendus dans le monde étaient des contrefaçons⁷⁵.

Dans un contexte de forte augmentation des prix des smartphones neufs, les organisations criminelles investissent le marché l'occasion, en y commercialisant des appareils contrefaisants à des tarifs élevés pour une qualité largement inférieure aux

produits authentiques. En Australie, par exemple, des réseaux criminels formant une véritable « économie souterraine » utilisent actuellement Facebook Marketplace comme plateforme pour vendre de faux téléphones de marque à des clients sans méfiance, leur expédiant des téléphones bas de gamme insérés dans des coques de modèles plus chers pour des tarifs pouvant aller jusqu'à 1 000 dollars australiens soit environ 600 euros⁷⁶.

Produits alimentaires

En 2022, les douanes françaises ont saisi près de 380 000 articles alimentaires contrefaisants, un chiffre en forte augmentation par rapport à l'année précédente⁷⁷. En 2023, ce chiffre a bondi à 1,12 million d'articles, représentant 5,62 % des saisies totales⁷⁸. Les fraudeurs jouent sur des similitudes visuelles pour induire en erreur les consommateurs, modifiant légèrement les logos et noms des marques et appellations authentiques. À titre d'exemple, Europol mène tous les ans une opération dédiée OPSON au sein de l'Union européenne pour identifier les produits alimentaires contrefaisants, avec des dizaines de millions de produits saisis tous les ans.

La contrefaçon peut également impacter l'industrie alimentaire d'autres manières. **En octobre 2024, par exemple, plusieurs membres présumés du réseau français de trafic de drogue « CaliTerTer », ainsi que du groupe clandestin de branding « Pochette surprise », ont comparu devant le tribunal de Créteil, en France, pour trafic de stupéfiant, mais également pour contrefaçon de marques alimentaires françaises et internationales. « Pochette surprise » est un concept de parodie des marques par l'utilisation de logos de marques alimentaires apposés en décor sur les pochettes vendues par les dealers**⁷⁹.

74 <https://www.europol.europa.eu/media-press/newsroom/news/europol-warns-consumers-to-be-mindful-about-fake-medicines-offered-online>

75 https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2017/03/trade-in-counterfeit-ict-goods_g16759ec/9789264270848-en.pdf

76 <https://www.abc.net.au/news/2024-10-11/fake-phones-ripping-off-everyday-aussies-counterfeit-crime/104439840> (Australian Broadcasting Corporation)

77 <https://www.douane.gouv.fr/actualites/contrefacon-chiffres-cles-affaires-marquantes-2022-et-conseils-pour-se-premunir>

78 <https://www.douane.gouv.fr/actualites/la-douane-francaise-presente-ses-resultats-pour-lannee-2023>

79 <https://www.leparisien.fr/faits-divers/reseau-caliterter-quatre-ans-de-prison-requis-pour-le-patron-de-lagence-marketing-des-narcotrafiquants-03-10-2024-50MDD2GZ6NA5ZPNU27JZ4XN2Y.php>

Pièces automobiles et industrielles

Le marché des pièces détachées automobile est fortement affecté par la contrefaçon, avec des saisies massives de composants tels que les phares, filtres à huile et plaquettes de frein.

En 2024, les douanes françaises ont intercepté plus de 80 000 pièces automobiles contrefaisantes à Marseille, destinées au marché algérien, pour un préjudice estimé à 4 millions d'euros⁸⁰.

D'après Guillaume Nocella, Brand Protection Manager de Stellantis, « les plus grosses saisies de pièces automobiles contrefaisantes concernent les clés, suivies par les pièces à forte rotation, comme les pièces de filtration, de courroie de distribution, de freinage, les pare-chocs, les feux ou encore les phares ».

Illustrant la gravité du phénomène, la Fédération des Industries Mécaniques (FIM) en France a mentionné la découverte de 4 roulements de grande dimension, destinés à la construction d'éoliennes, mesurant 1,40 mètre de diamètre et pesant une tonne chacun. **En avril 2023, 30 000 roulements à billes contrefaisants les droits de l'entreprise Schaeffler ont été détruits en Allemagne, représentant un poids total de 10 tonnes selon un communiqué de l'entreprise. Ces composants falsifiés, largement utilisés dans des secteurs stratégiques tels que l'industrie ferroviaire, l'éolien et l'aérospatiale, soulignent les risques majeurs associés à l'infiltration de produits contrefaisants dans les chaînes d'approvisionnement industrielles.**

Piratage audiovisuel

Le piratage numérique est un marché en pleine expansion. En 2023, on recensait 141 milliards de visites sur des sites de piratage dans le monde, soit une hausse de 12 % depuis 2019.

En février 2024, un Britannique a été condamné à une peine de prison avec sursis de 20 mois après avoir gagné près de 250 000 livres sterling, soit environ 298 100 euros, en exploitant des services de streaming illégaux (IPTV) via les plateformes Mighty Plex, Mighty TV et Mighty Flex⁸¹.

- En janvier 2025, une autre hackeuse britannique a été condamnée à une peine de 21 mois avec sursis après avoir volé et vendu de la musique inédite d'artistes, dont Coldplay, gagnant ainsi plus de 42 000 livres sterling (environ 50 000 euros)⁸². En France, le *streaming* illégal devient aussi une menace sérieuse pour le modèle économique du football en Ligue 1. Selon une étude publiée en novembre 2024 sur le *streaming* illicite des matchs du championnat de France, pas moins de 37 % des spectateurs de la Ligue 1 ont eu recours à un moyen illégal pour regarder les rencontres. Pour certains matchs particulièrement médiatisés, comme la rencontre entre le Paris Saint-Germain (PSG) et l'Olympique de Marseille (OM) d'octobre 2024, jusqu'à 55 % de l'audience totale a utilisé un service de *streaming* illégal⁸³.

Alcool et spiritueux

Certains contrefacteurs remplissent des **bouteilles authentiques vides avec de l'alcool frelaté, rendant leur détection extrêmement difficile. En juillet 2022, un réseau de contrefaçon de vins de Bordeaux a été démantelé, impliquant des centaines de milliers de fausses bouteilles⁸⁴**. Les contrefacteurs recourent également à l'utilisation de bouteilles authentiques, notamment de champagne, pour y substituer des produits moins coûteux comme du Prosecco ou du Cava.

80 https://www.bfmtv.com/marseille/marseille-pres-de-80-000-pieces-automobiles-de-contrefacon-interceptees-par-les-douaniers-en-un-an_AN-202409170563.html

81 <https://www.cityoflondon.police.uk/news/city-of-london/news/2024/january/man-sentenced-after-earning-250000-from-illegal-streaming/>

82 <https://www.cityoflondon.police.uk/news/city-of-london/news/2024/december/hacker-left-feeling-yellow-after-stealing-music-from-coldplay/>

83 [Ligue 1 : les chiffres alarmants du piratage depuis l'arrivée de DAZN](#)

84 <https://www.leparisien.fr/faits-divers/vins-de-bordeaux-un-reseau-de-contrefacon-demantele-des-centaines-de-milliers-de-bouteilles-concernees-01-07-2022-KVWH4YP4LBGUPP3K35L7447NDI.php>

Contrefaçon d'œuvres d'art

En mars 2024, 8 personnes ont été arrêtées pour avoir escroqué une centaine de collectionneurs, entre 2018 et 2023, en apposant de fausses signatures de maîtres comme Andy Warhol, Marc Chagall et Joan Miró, pour un préjudice de 2,6 millions d'euros⁸⁵.

Tabac

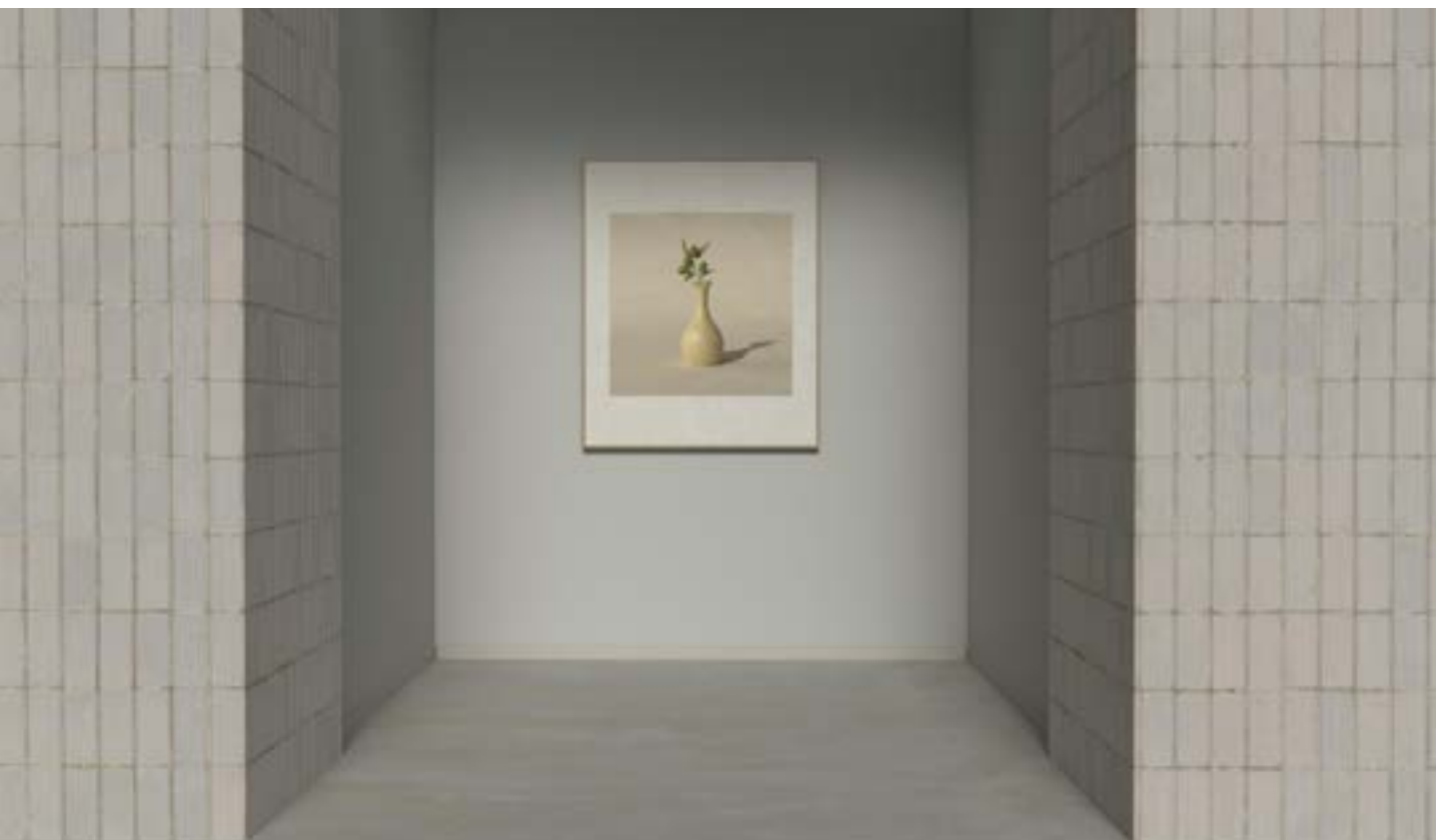
Alors que la contrefaçon de cigarettes était auparavant marginale en France, elle représente désormais 15,4 % des ventes de tabac; la plus forte proportion en Europe⁸⁶.

En 2023, environ 300 millions de paquets de cigarettes contrefaisants ont été vendus, causant une perte de 2 milliards d'euros pour l'État français, selon EY. Cela est dû au fait qu'en France, 85 % du prix d'un paquet provient des taxes, que les organisations criminelles détournent sur ce marché parallèle⁸⁷.

85 <https://www.bfmtv.com/paris/info-bfmtv-huit-personnes-interpellees-soupconnees-d-avoir-vendu-des-faux-warhol-chagall-et-mi-ro-AN-202403160313.html>

86 <https://revuedestabacs.com/blog/kpmg-40-de-la-consommation-de-cigarettes-en-france-provient-du-march%C3%A9-parall%C3%A8le/>

87 <https://www.pmi.com/markets/france/fr/medias/details/pr%C3%A8s-d-une-cigarette-sur-deux-consomm%C3%A9e-en-france-n-a-pas-%C3%A9t%C3%A9-achet%C3%A9e-chez-un-buraliste-en-2023-la-france-le-pays-europ%C3%A9en-de-la-consommation-de-cigarettes-illicites>



3.2 Les mécanismes de blanchiment d'argent liés à la contrefaçon

Des circuits financiers opaques via des leviers classiques

Le commerce de la contrefaçon constitue non seulement une source de revenus substantielle pour les organisations criminelles, mais également un levier privilégié pour le blanchiment d'argent. Selon l'OCRFM, « la contrefaçon se nourrit des autres activités criminelles mais les alimente aussi en flux financiers. Les énormes profits générés sont réinjectés dans les circuits de blanchiment où transite aussi l'argent sale issu des autres trafics (stupéfiants, proxénétisme...). »

Témoignant de l'ampleur du phénomène, en juillet 2024, les polices espagnole et française, avec le soutien d'Europol, ont démantelé un réseau international de blanchiment, principalement composé de ressortissants chinois, capable de blanchir jusqu'à un million d'euros par jour à travers l'Europe. Cette enquête, initiée en février 2021, a débuté avec la découverte de 500 000 euros en espèces dissimulés dans un véhicule près de Perpignan. **Le mode opératoire reposait sur une collecte de fonds issus de la contrefaçon, de fraudes fiscales et douanières, et du proxénétisme, avant que ces sommes ne soient acheminées par un réseau de logisticiens à travers l'Europe**⁸⁸.

Un exemple frappant du lien entre la criminalité organisée et les infractions à la propriété intellectuelle a été mis au jour en Grèce, en juin 2022. Les autorités ont enquêté sur un réseau criminel spécialisé dans la vente de produits de luxe contrefaisants via les réseaux sociaux et des sites web. Ce réseau a expédié plus de 364 000 colis, générant des profits illicites dépassant 18 millions d'euros. Pour dissimuler ses activités, il s'appuyait sur deux entreprises de messagerie, facilitant ainsi le blanchiment d'argent et échappant à la détection.

Cette affaire met en lumière la sophistication croissante des réseaux criminels, qui, au-delà de la simple contrefaçon, intègrent désormais des structures commerciales légitimes pour renforcer et dissimuler leurs activités illégales⁸⁹.

L'UTILISATION DU SYSTÈME HAWALA POUR LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Le système Hawala, historiquement utilisé comme un moyen de transfert informel et rapide d'argent, est également détourné à des fins criminelles, notamment pour le blanchiment de capitaux, en raison de son caractère informel et de l'absence de documentation détaillée. Le hawala, un système basé sur la confiance dont les racines remontent à l'Inde médiévale et au Moyen-Orient, est largement utilisé par les communautés immigrées à travers le monde pour envoyer des fonds vers leur pays d'origine. Plutôt que de procéder à des transferts d'argent transfrontaliers traditionnels, les courtiers hawala dans différents pays s'accordent mutuellement des crédits, comptant sur de futures transactions pour équilibrer les comptes ou régler les dettes à terme.

Selon des statistiques publiées par Dow Jones, **environ 258,9 milliards de livres sterling soit environ 208,7 milliards d'euros, transitent par ce système chaque année.** Profitant de l'absence de documentation formelle associée à ces transferts, des acteurs criminels et des groupes terroristes ont également utilisé ce système pour transférer des fonds ou envoyer le produit de leurs activités à l'étranger sans passer par les canaux financiers traditionnels⁹⁰.

88 <https://www.europol.europa.eu/media-press/newsroom/news/french-and-spanish-authorities-crack-down-chinese-money-laundering-gang>

89 <https://www.europol.europa.eu/cms/sites/default/files/documents/EU-SOCTA-2025.pdf>

90 <https://www.dowjones.com/professional/risk/resources/risk-blog/hawala-risks>

Plusieurs opérations récentes ont mis en lumière son utilisation pour dissimuler des flux financiers illicites :

- En février 2025, Europol a annoncé que quatorze individus opérant en Espagne et au Portugal avaient été arrêtés pour blanchiment d'argent via Hawala. Ce réseau utilisait cette méthode pour transférer des fonds issus du trafic de stupéfiants en minimisant les risques de traçabilité⁹¹.
- En septembre 2020, un des plus grands blanchisseurs d'argent en Europe a été arrêté en Espagne. Il utilisait le Hawala pour transférer des capitaux sans mouvement physique de fonds, facilitant ainsi des opérations de blanchiment à grande échelle⁹².
- Les fonds illicites blanchis via les réseaux hawala traditionnels peuvent atteindre des centaines de millions d'euros, comme l'a démontré le démantèlement multinational d'un réseau de blanchiment d'argent en novembre 2016 aux Pays-Bas, en France et en Belgique, avec le soutien d'Europol. Dans ce cas, plus de 300 millions d'euros de revenus estimés issus du trafic de drogue en Europe de l'Ouest ont été transférés au Maroc par le biais du hawala avant que le réseau ne soit démantelé⁹³.

L'utilisation des crypto-monnaies pour faciliter les transactions illégales

Alors que le hawala représente une approche traditionnelle des transferts d'argent informels, de nouvelles cryptomonnaies basées sur la *blockchain* ont émergé comme un nouvel outil pour les acteurs criminels afin de stocker, transférer et dissimuler les revenus de leurs activités illicites.

Les contrefacteurs ont rapidement adopté les crypto-monnaies comme outil de blanchiment et moyen de paiement, exploitant leur absence d'autorité centrale, leur pseudonymat et leur traçabilité limitée.

Les principaux usages des crypto-monnaies dans le cadre de la contrefaçon incluent :

— Blanchiment d'argent

Les criminels exploitent les plateformes d'échange de crypto-monnaies pour convertir des fonds issus de la contrefaçon en d'autres actifs numériques ou en monnaies fiduciaires, rendant leur traçabilité complexe⁹⁴.

L'utilisation de « *mixers* » ou « *tumblers* » permet de dissimuler l'origine des fonds en les mélangeant avec d'autres transactions anonymes.

Certains réseaux mettent en place des entreprises fictives, justifiant ainsi des paiements en crypto-monnaies qui sont ensuite convertis en devises traditionnelles.

— Transactions sur le *dark web*

Le *dark web* constitue une plateforme privilégiée pour la vente de produits illicites contrefaisants où les paiements en crypto-monnaies garantissent l'anonymat des transactions et des parties impliquées⁹⁵.

— Utilisation de crypto-monnaies confidentielles

Certaines crypto-monnaies, dites « confidentielles » telles que Monero, Dash et Zcash, offrent un niveau d'anonymat avancé, en dissimulant les adresses des utilisateurs et l'origine des fonds. Cette opacité accrue est exploitée pour rendre la détection des transactions frauduleuses encore plus difficile⁹⁶.

91 <https://www.europol.europa.eu/media-press/newsroom/news/14-arrested-in-hit-against-money-laundering-gang-in-portugal-and-spain>

92 <https://www.europol.europa.eu/media-press/newsroom/news/one-of-europe%E2%80%99s-biggest-money-launderers-arrested-in-spain>

93 <https://www.europol.europa.eu/media-press/newsroom/news/hawala-money-laundering-ring-dismantled-joint-investigation-team>

94 <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/dossiers/criminalistique-le-futur-des-a-present/les-cryptomonnaies-sont-elles-l-apanage-des-criminels>

95 <https://syntheticdrugs.unodc.org/syntheticdrugs/fr/cybercrime/laundryproceeds/moneylaundering.html>

96 <https://syntheticdrugs.unodc.org/syntheticdrugs/fr/cybercrime/laundryproceeds/moneylaundering.html>

CAS RÉCENTS ILLUSTRANT L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE

- En décembre 2024, Europol a annoncé que les opérations GORGON et WHITEHALL avaient conduit à l'arrestation de neuf trafiquants de drogue, la saisie de 27 millions d'euros en crypto-monnaies et la confiscation de 35 000 euros en espèces, d'objets de luxe et de documents financiers démontrant l'utilisation de crypto-actifs pour le blanchiment d'argent⁹⁷.
- Les NFT (jetons non fongibles) ont également été détournés à des fins de blanchiment d'argent, notamment pour laver des fonds issus du trafic de stupéfiants en les intégrant dans des transactions d'actifs numériques.

LES DÉFIS RENCONTRÉS PAR LES AUTORITÉS

Selon Sébastien Martin, PDG de la société française RAID Square et spécialisé dans les enjeux de sécurité du Web3, « les enquêteurs manquent aujourd'hui d'expertise sur les sujets de crypto-monnaie et devraient être davantage formés pour prendre en compte ces nouveaux enjeux. Par ailleurs, si les plateformes d'échange centralisées sont aujourd'hui régulées, le principal défi consiste à aller vite pour pouvoir obtenir des réquisitions judiciaires et espérer saisir l'argent ».

Toutefois, soulignant qu'elle peut également constituer une solution, Sébastien Martin indique que « beaucoup d'acteurs, dont notamment les marques de luxe, s'intéressent à la *blockchain* pour protéger leurs produits ».

97 <https://www.europol.europa.eu/media-press/newsroom/news/9-drug-traffickers-arrested-and-eur-27-million-in-cryptocurrencies-seized>

An aerial photograph of a paved plaza with several people walking. Long, dark shadows are cast across the pavement, suggesting a low sun position. The overall tone is warm and slightly desaturated.

04

Des impacts socio- économiques majeurs

4.1 Une exploitation de la main d'œuvre et une non-prise en compte des enjeux environnementaux

La contrefaçon représente un défi majeur au niveau économique, social et environnemental. Outre l'atteinte aux droits de propriété intellectuelle, cette activité illicite engendre des effets délétères sur les travailleurs impliqués, l'économie formelle et l'écosystème. L'UNODC souligne notamment que les emplois liés à la production de produits contrefaisants sont souvent non réglementés et faiblement rémunérés, exposant ainsi les travailleurs à des situations de précarité et de vulnérabilité extrêmes. De plus, cette industrie parallèle favorise des pratiques relevant de l'exploitation humaine, voire de la traite des êtres humains, notamment à travers l'emploi d'enfants dans la fabrication et la distribution de ces produits à l'échelle mondiale⁹⁸.

La contrefaçon et l'exploitation des travailleurs : une atteinte aux droits fondamentaux

L'un des impacts sociaux les plus préoccupants de la contrefaçon concerne les conditions de travail indignes imposées aux personnes employées dans cette économie parallèle. Les contrefacteurs échappant aux réglementations, **les lois du travail et les normes de sécurité sont souvent ignorées**, créant un terreau favorable au travail dissimulé et à l'exploitation des travailleurs les plus vulnérables. L'OCRFM affirme ainsi que « la contrefaçon engendre des préjudices non seulement pour les marques et les entreprises privées, mais aussi pour les finances publiques car les revenus et les personnes employées ne sont pas déclarés, avec souvent l'emploi d'étrangers en situation irrégulière, pouvant aller jusqu'à de la traite d'êtres humains ».

Ce phénomène est particulièrement préoccupant dans certains secteurs, comme la mode, l'électronique ou encore les cosmétiques, où la fabrication des produits contrefaisants repose en grande partie sur **des travailleurs clandestins, souvent en situation irrégulière**.

Un exemple frappant de cette exploitation peut être observé sur les marchés illicites, où les vendeurs de contrefaçons sont majoritairement des travailleurs sans-papiers, rémunérés à la journée pour des sommes dérisoires. Ces individus sont souvent placés chaque matin à des points de vente précis, sans véritable connaissance de la chaîne logistique derrière eux, ce qui rend d'autant plus difficile le démantèlement des réseaux criminels organisés. La division du travail au sein de ces réseaux rappelle ainsi une forme de « **taylorisation du travail illégal** », où les exécutants les plus exposés restent les plus précaires et les moins protégés.

Au cœur du plus grand marché aux puces de France, à Saint-Ouen en banlieue parisienne, un vaste réseau de contrefaçon et d'immigration irrégulière a été démantelé début mars 2025.

Lors d'une série de saisies et d'interpellations à Saint-Ouen, les policiers de la sous-direction de la lutte contre l'immigration irrégulière ont saisi plusieurs tonnes de marchandises contrefaisantes. Ils ont aussi placé 5 personnes en garde à vue, dont des vendeurs à la sauvette et un couple résidant en Seine-Saint-Denis. Ce dernier est soupçonné d'être à la tête d'un « réseau d'immigration irrégulière spécialisé dans l'exploitation de vendeurs à la sauvette », ainsi que dans l'importation illégale de quantités importantes de maroquinerie de luxe et de marques contrefaisantes⁹⁹.

⁹⁸ <https://ulse.org/ul-standards-engagement/anti-counterfeiting>

⁹⁹ <https://www.leparisien.fr/faits-divers/pres-de-20-tonnes-de-marchandises-contrefaites-saisies-au-marche-aux-puces-de-saint-ouen-09-03-2025-JV5TVYTLBRDUJCCG44VV3NJM2Q.php>



L'impact environnemental : une production sans régulation

La contrefaçon génère également des externalités environnementales majeures. Contrairement aux industries réglementées, qui doivent respecter des normes strictes en matière de pollution et de gestion des déchets, les usines clandestines de contrefaçon ne se soucient aucunement de l'impact de leur production sur l'environnement.

D'une part, ces produits sont fabriqués à des milliers de kilomètres des marchés de consommation et expédiés dans une multitude de petits colis acheminés par le fret express, ce qui génère une empreinte carbone considérable due au transport. D'autre part, les procédés de fabrication utilisés sont souvent extrêmement polluants, avec un **rejet massif de déchets toxiques directement dans la nature**.

De plus, les produits ne sont pas recyclables en raison de leurs composants, qui ne respectent aucune norme.

Un exemple particulièrement frappant concerne la contrefaçon de parfums et de cosmétiques, où des substances dangereuses comme l'antigel, des produits chimiques corrosifs ou encore des traces d'urine humaine et animale ont été retrouvée dans les flacons saisis par les autorités. En 2018, une opération de gendarmerie dans le Nord de la France a permis de démanteler un vaste réseau de contrefaçon de parfums contenant **des substances hautement nocives, mettant en péril la santé des consommateurs et l'environnement**¹⁰⁰.

Que ce soit dans le monde industrialisé ou sur les marchés émergents où la pression alimentaire touche davantage les populations locales, **les intrants agricoles contrefaisants — y compris les semences, engrais et pesticides — peuvent avoir des répercussions immédiates et à long terme pour des communautés et des écosystèmes entiers. Comme le souligne TRACIT, le commerce mondial des pesticides illicites (dont les pesticides contrefaisants) est estimé entre 8 et 20 milliards USD par an**. Selon des statistiques publiées par l'EUIPO en 2017, l'Europe représente environ 14 % de cette industrie mondiale, entraînant pour les entreprises légitimes une perte estimée à 1,3 milliard d'euros de revenus par an¹⁰¹.

En 2023, l'opération Silver Axe VIII, coordonnée par Europol et impliquant les forces de police de 32 pays, dont les 27 États membres de l'UE, a permis de saisir 2 040 tonnes de pesticides illégaux et contrefaisants. Depuis 2012, le programme Silver Axe a permis de saisir près de 7 000 tonnes de pesticides illicites.

100 <https://www.20minutes.fr/lille/238143-20181126-nord-revendaient-parfums-contrefaits-contenant-doute-urine-humaine>

101 <https://www.tracit.org/pesticides.html>

4.2 Un impact majeur sur la santé et la sécurité publique

La contrefaçon représente une menace significative pour la santé publique et la sécurité des consommateurs. L'ampleur du phénomène dépasse le cadre des simples atteintes à la propriété intellectuelle et met en péril des vies humaines à travers la prolifération de médicaments falsifiés, d'aliments contrefaisants et d'autres produits dangereux et impropres à la consommation.

Le rapport EU-SOCTA 2025 souligne que le commerce de produits contrefaisants dépasse la simple imitation à bas coût et inclut également des marchandises dangereuses, tels que des médicaments non sécurisés ou des substances toxiques. Il souligne le rôle des plateformes numériques et des communications cryptées dans la facilitation de ce trafic, compliquant ainsi la tâche des autorités pour détecter et démanteler ces marchés illégaux¹⁰².

Comme l'explique Claire Laclau, commissaire de police française à Saint-Ouen, **« en plus du délit qu'il constitue, la contrefaçon compromet la sécurité dans l'espace public. Il obéit aux mêmes règles que le trafic de stupéfiants et doit donc être combattu de la même façon »**.

La contrefaçon pharmaceutique : une menace grandissante

Une nouvelle tendance a émergé : la falsification a diminué au profit du commerce illicite de médicaments authentiques, qui sont détournés de leurs circuits de distribution légaux et revendus à des prix non réglementés dans des pays tiers.

La contrefaçon pharmaceutique repose sur des pratiques variées, allant de la revente de médicaments périmés sous de fausses étiquettes à la

fabrication de comprimés sans principes actifs ou contenant des substances toxiques. Selon Wilfrid Rogé, responsable global anti-falsification chez Servier, **« un médicament contrefaisant représente un danger non seulement parce qu'il est susceptible de comporter des principes actifs nocifs, mais aussi parce qu'il n'aura pas été façonné, conservé et transporté selon les normes et spécifications requises »**. L'absence de contrôle qualité dans ces filières illicites entraîne des conséquences sanitaires dramatiques, allant de l'inefficacité des traitements à des effets secondaires graves, voire mortels.

En Afrique subsaharienne, 270 000 décès annuels sont attribués à la consommation de médicaments antipaludiques falsifiés ou de qualité inférieure, selon un rapport de l'UNODC¹⁰³.

Ce problème est d'autant plus préoccupant que la contrefaçon pharmaceutique touche aussi bien les pays en développement que les économies avancées.

À noter que plus de 115 millions de faux comprimés ont été saisis aux USA en 2023, et que ces médicaments contrefaisants sont produits notamment par les cartels mexicains de Sinaloa et de Jalisco selon le gouvernement américain. Près de la moitié du Fentanyl saisi aux USA est sous forme de comprimé contrefaisant¹⁰⁴.

En octobre 2023, Interpol a dévoilé les résultats de l'opération Pangea XVI, menée dans 89 pays pour lutter contre les médicaments illicites. Cette opération a conduit à 72 arrestations, à la saisie de produits pharmaceutiques potentiellement dangereux d'une valeur de plus de 7 millions de dollars, à l'ouverture de 325 enquêtes et à la fermeture de plus de 1 300 sites web frauduleux.

De même, en novembre 2024, l'opération Crète II (menée d'août à septembre 2024) a réuni 12 pays

102 <https://www.europol.europa.eu/cms/sites/default/files/documents/EU-SOCTA-2025.pdf>

103 <https://africarenewal.un.org/en>

104 <https://www.npr.org/2024/05/13/1250791924/fentanyl-opioid-counterfeit-pills-law-enforcement-seizures-study>

pour lutter contre le commerce illicite d'articles de mode contrefaisants, de produits médicaux et le piratage numérique en Amérique du Sud. Au total, 104 personnes ont été arrêtées et plus de 11 millions de produits ont été saisis, dont près de 300 000 produits pharmaceutiques, comprenant des médicaments soumis à prescription tels que des vaccins, des antidépresseurs et des précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication de drogues illicites¹⁰⁵.

Ce phénomène met en lumière une évolution préoccupante du comportement des consommateurs face au risque : le passage du risque inconnu au risque accepté.

Autrefois, les achats de médicaments sur des circuits non officiels résultaient principalement d'un manque d'information : les consommateurs ne se rendaient pas compte des dangers des produits contrefaisants. Aujourd'hui, dans un contexte de précarité économique exacerbée par la crise du Covid-19 et l'effondrement de certains systèmes de santé, un phénomène nouveau émerge : l'acceptation du risque. Autrement dit, les individus sont conscients des dangers liés à l'achat de médicaments contrefaisants, mais ils font le choix délibéré de les prendre, faute d'alternative. Cette acceptation du risque se manifeste particulièrement dans les cas de maladies graves, où le besoin de traitement devient une urgence vitale. Dans ce cadre, la contrefaçon pharmaceutique ne prospère plus uniquement sur l'ignorance, mais aussi sur la détresse des patients et de leurs familles.

L'alimentation et les boissons contrefaisantes : un risque sanitaire sous-estimé

Le secteur agroalimentaire n'échappe pas à la contrefaçon. La criminalité organisée investit de plus en plus dans ce marché, falsifiant des denrées alimentaires, des boissons alcoolisées et des produits de consommation courante. **L'opération**

OPSON XIII, menée par Europol en octobre 2024, a permis la saisie de 22 000 tonnes de denrées alimentaires et 850 000 litres de boissons falsifiées, pour une valeur estimée à 91 millions d'euros. Les autorités ont mis au jour un système frauduleux de réétiquetage de produits périmés, permettant aux criminels de remettre sur le marché des aliments impropres à la consommation en falsifiant les dates de péremption¹⁰⁶, ce qui s'apparente à de la contrefaçon d'étiquettes.

Le secteur des vins et spiritueux est également concerné. En octobre 2024, un réseau de contrefaçon de grands crus français a été démantelé en France et en Italie, avec une fraude estimée à plus de deux millions d'euros. De même, des affaires récentes ont révélé la mise sur le marché de bouteilles de champagne contrefaisantes contenant des substances dangereuses, dont des mélanges d'alcool frelaté et de méthanol, pouvant provoquer de graves intoxications, voire la cécité ou la mort¹⁰⁷.

En Allemagne et aux Pays-Bas, en février 2022, par exemple, un homme est mort et 10 autres ont été empoisonnés par des bouteilles de 3 litres de champagne remplies de MDMA, une drogue de fête.

Ces bouteilles, vendues 480 dollars américains soit 444 euros, avaient été achetées en ligne. D'autres bouteilles trafiquées contenant de la MDMA ont été découvertes en juin 2022, les autorités sanitaires avertissant que leur contenu était si mortel que « le simple fait de tremper votre doigt dans le liquide et de le goûter peut entraîner de graves problèmes de santé, même sans ingestion¹⁰⁸ ».

Les dangers liés à la contrefaçon dans l'industrie aéronautique

Un autre domaine particulièrement exposé à la contrefaçon est l'aviation, où les fausses pièces détachées peuvent entraîner des risques majeurs pour la sécurité des vols.

105 <https://www.interpol.int/News-and-Events/News/2024/Over-11-million-illicit-and-counterfeit-products-seized-in-South-American-operation>, <https://www.interpol.int/fr/Actualites-et-evenements/Actualites/2023/Une-operation-d-INTERPOL-cible-les-medicaments-illicites-dans-le-monde>

106 <https://www.europol.europa.eu/media-press/newsroom/news/eur-91-million-worth-of-counterfeit-and-substandard-food-seized-in-eu-rope-wide-operation>

107 https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/un-reseau-de-faux-grands-crus-francais-demantele-par-la-france-et-l-italie_6839270.html

108 <https://www.spiegel.de/panorama/justiz/moet-und-chandon-wegen-eines-todesfalls-aufgrund-von-ecstasy-in-champagnerflasche-rufen-behoerden-zu-vorsicht-auf-a-a650d244-569f-4080-a9ce-f17984f3d3e7>

Selon une étude de l'Université de Northumbria, **des composants usagés récupérés dans des casses aéronautiques sont souvent remis en circulation après avoir été reconditionnés et accompagnés de documents falsifiés.** Ces pièces, non conformes aux normes de l'industrie, se retrouvent parfois intégrées aux circuits d'approvisionnement légaux, exposant les compagnies aériennes à des défaillances techniques potentiellement catastrophiques.

Bien que les chaînes d'approvisionnement du secteur soient théoriquement très contrôlées, la structure même de l'industrie peut faciliter l'entrée de pièces contrefaisantes. Sous une pression financière et temporelle extrême pour maintenir leurs avions en vol, minimiser les temps d'arrêt pour la maintenance et éviter de lourdes amendes, les compagnies aériennes et leur personnel technique peuvent, par désespoir, devenir des cibles pour les contrefacteurs. Ces derniers parviennent ainsi à introduire leurs produits frauduleux – et potentiellement dangereux – sur le marché.

Comme l'explique Justin Kotze, chercheur en criminologie à l'Université de Northumbria au Royaume-Uni, « La déréglementation de l'industrie aéronautique et la concurrence commerciale depuis les années 1970 ont engendré une pression sur le temps et les coûts pour remettre les avions en service rapidement et éviter d'être sanctionné par une amende. Des fournisseurs non agréés se sont ainsi engouffrés dans la brèche en fournissant des pièces détachées contrefaisantes et non-approuvées rapidement et à un prix moindre ». Cette situation illustre comment la contrefaçon, bien au-delà du simple préjudice économique, constitue une menace directe pour la sécurité des infrastructures et des personnes.

Le tristement célèbre accident du vol 4590 d'Air France, au cours duquel un avion de passagers Concorde s'est écrasé au décollage de l'aéroport Charles de Gaulle en France en juillet 2000 faisant 113 victimes, a en partie été causé par une pièce contrefaisante, à savoir une lamelle métallique qui s'est détachée d'un autre avion est tombée sur la piste.

En décembre 2023, une enquête du Serious Fraud Office (SFO) au Royaume-Uni a par ailleurs révélé que l'entreprise AOG Technics vendait des pièces aéronautiques falsifiées destinées à des moteurs d'avions commerciaux, entraînant le retrait immédiat de 126 appareils du service¹⁰⁹.

Ce scandale a touché de nombreuses grandes entreprises du secteur aéronautique, notamment Safran, GE Aerospace et CFM International.



109 <https://www.gov.uk/sfo-cases/aog-technics-ltd>

4.3 Les répercussions économiques : une menace pour les entreprises

Au-delà des atteintes aux droits humains et aux risques pour la santé publique, la contrefaçon constitue une menace directe pour l'économie formelle. Selon l'OCDE, les pertes annuelles liées à la contrefaçon s'élèvent à plusieurs centaines de milliards de dollars à l'échelle mondiale, affectant non seulement les entreprises qui investissent dans la recherche et l'innovation, mais également les États. La prolifération de ces produits illicites prive les gouvernements de ressources fiscales cruciales, accentue la concurrence déloyale et entraîne des conséquences négatives sur l'emploi et la stabilité économique des entreprises légales.

Une perte financière massive pour les entreprises et les États

La contrefaçon entraîne une érosion des bénéfices pour les entreprises légales, qui doivent faire face à une compétition déloyale de produits vendus à des prix bien inférieurs à ceux du marché, sans supporter les coûts liés à l'innovation, aux normes de qualité et aux charges fiscales et sociales.

Selon un rapport de l'EUIPO de 2021¹¹⁰, **les pertes annuelles dues à la contrefaçon dans l'Union européenne étaient estimées à 83 milliards d'euros dans 11 secteurs clés, accompagnées d'un manque à gagner fiscal de 15 milliards d'euros en raison de la fraude aux taxes et aux cotisations sociales. De plus, et toujours selon cette étude, 670 000 emplois seraient perdus chaque année à cause de la contrefaçon.**

Cette problématique ne se limite pas à des pertes économiques : elle représente un véritable enjeu de souveraineté fiscale. Comme le souligne le député français et président du CNAC, Christophe Blanchet, « l'État et le gouvernement doivent prendre les choses en main en agissant plus rapidement et plus fermement, en impliquant un délégué interministériel et une dizaine de ministères, car tous les secteurs sont impactés par la contrefaçon : la santé, l'intérieur, l'économie, l'agriculture, la culture, etc. Il s'agit d'un problème de santé publique, de relations commerciales internationales et de finances publiques. »

Selon Sébastien Martin, PDG et co-fondateur de la société française RAID Square, « mettre davantage de moyens dans la lutte contre la contrefaçon permettrait à l'État d'engranger des recettes. Par ailleurs, c'est une porte d'entrée vers d'autres infractions (sociales par exemple) qui sont elles-mêmes génératrices de recettes pour l'État. »

110 https://euiipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/observatory/documents/Awareness_campaigns/spring_campaign_2021/2021_Spring_Campaign_fr.pdf

Une concurrence déloyale mettant en péril l'économie formelle

L'existence d'un marché parallèle de produits contrefaisants menace directement les chaînes de production et de distribution légales. Les entreprises investissent massivement dans l'innovation, la recherche et la protection de leur image, mais doivent également allouer des ressources considérables à la lutte contre la contrefaçon, que ce soit à travers des procédures judiciaires, des campagnes de sensibilisation, ou le renforcement des dispositifs de sécurité sur leurs produits.

Comme l'explique Claire Laclau, commissaire de police à Saint-Ouen, « les puces de Saint-Ouen constituent le deuxième spot touristique de Paris après la tour Eiffel, accueillant plus de 5 millions de visiteurs par an. Il y a même des guides touristiques qui vantent le fait de pouvoir y acheter des produits contrefaisants, cela participe au fait que certains consommateurs n'aient pas conscience des risques encourus ». Ce comportement encourage la demande et alimente un marché illicite qui concurrence directement les entreprises officielles.

Cette situation est similaire dans d'autres lieux emblématiques du commerce informel, comme le Grand Bazar d'Istanbul, où les marchands vendant des produits de luxe contrefaisants remplacent de plus en plus les vendeurs légitimes de produits traditionnels et d'artisanat¹¹¹. Cette tolérance des marchés touristiques à la vente de faux produits nuit gravement aux marques et renforce l'ancrage de ces réseaux criminels dans l'économie locale.

La Turquie est une zone particulièrement problématique où la fabrication de contrefaçon est devenue courante pour de nombreux secteurs d'activité. Malgré les alertes de plusieurs instances françaises, européennes et internationales auprès du gouvernement turc, la situation s'aggrave de jour en jour.

Selon Ivan J. Arvelo, Directeur du National Intellectual Property Rights Coordination Center (IPR Center) au sein du Département de la Sécurité intérieure des États-Unis (DHS) : « les produits contrefaisants alimentent les réseaux de criminalité organisé en finançant des opérations illicites. Ces réseaux criminels tirent profit de la vente de produits contrefaisants, tout en mettant en danger les consommateurs et en fragilisant les industries légitimes. La lutte contre la contrefaçon ne se limite pas à la protection de la propriété intellectuelle ; il s'agit aussi de démanteler les entreprises criminelles mondiales qui exploitent les citoyens et les économies sans méfiance. Pour lutter efficacement contre cette menace croissante, nous devons renforcer la coopération internationale, exploiter les technologies avancées et permettre aux entreprises de s'engager activement contre la contrefaçon. Au sein de l'IPR Center, nous restons résolument engagés à combattre cette menace multiforme avec une détermination sans faille. »



Conclusion

La contrefaçon est aujourd'hui une source de financement incontournable pour la criminalité organisée, offrant à ces réseaux un moyen simple, extrêmement rentable et à faible risque. Contrairement au trafic de drogue ou d'armes, qui font l'objet de sanctions sévères, la contrefaçon évolue dans un cadre juridique encore trop laxiste, laissant aux criminels une marge d'action considérable.

Ce marché illégal prospère grâce à une demande en constante augmentation, alimentée par des consommateurs souvent inconscients des conséquences réelles de leurs achats. L'essor du commerce en ligne et des réseaux sociaux a amplifié cette menace, transformant les plateformes numériques en véritables zones grises où les produits contrefaisants circulent librement, à la vue de tous.

Pire encore, la contrefaçon bénéficie aujourd'hui d'une promotion décomplexée, orchestrée par certains influenceurs qui, par ignorance ou par opportunisme financier, participent à la normalisation de cette économie criminelle. Chaque faux produit acheté sur une *marketplace*, chaque lien affilié vers un faux article de luxe, chaque publicité déguisée pour des contrefaçons de médicaments, de chaussures de sport,

de maroquinerie ou de cosmétiques renforce un système criminel structuré qui finance le blanchiment d'argent, le narcotrafic, le trafic d'êtres humains et même les activités terroristes.

Pendant ce temps, les efforts pour lutter contre ce fléau restent insuffisants. Le cadre légal peine à s'adapter à la rapidité d'expansion du commerce en ligne, la coopération internationale demeure trop fragmentée, et les consommateurs continuent d'alimenter ce marché sans mesurer les dangers auxquels ils s'exposent. Les crises économiques ne font qu'aggraver la situation, poussant une partie de la population vers des alternatives à bas coût, sans réaliser qu'elles soutiennent indirectement des organisations criminelles transnationales.

Face à cette menace qui ne cesse de croître, une riposte globale, coordonnée et offensive est impérative. Il ne suffit plus d'agir de manière isolée ou réactive : il faut une stratégie concertée mobilisant tous les acteurs, États, entreprises, autorités judiciaires, plateformes numériques, services répressifs et consommateurs eux-mêmes.

L'heure n'est plus à la prise de conscience, mais à l'engagement concret.

Recommandations

1.

RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET LE CADRE JURIDIQUE

- Créer un statut de délégué interministériel en France et dans chaque pays, dédié à la lutte anti-contrefaçon, pour coordonner les actions des autorités publiques et du secteur privé.
- Renforcer les sanctions judiciaires : allongement des durées de garde à vue, augmentation des peines, et élargissement des techniques spéciales d'enquête (écoutes, infiltration, sonorisation).
- Harmoniser les législations à l'échelle européenne et internationale pour éviter que les contrefacteurs exploitent les failles juridiques et le forum shopping.
- Favoriser les coopérations interétatiques, en facilitant les échanges de renseignements, notamment avec les pays tiers.

2.

LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET ASSÉCHER LES FLUX FINANCIERS

- Fluidifier la coopération entre services répressifs (Douanes, Police, Gendarmerie, Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes).
- Saisir systématiquement les avoirs criminels liés à la contrefaçon, car la privation des profits reste l'arme la plus dissuasive contre ces réseaux.
- Prévoir la possibilité d'effectuer des achats tests pour toutes les autorités.
- Travailler sur le financement des organisations criminelles, en s'attaquant aux circuits de blanchiment et aux services financiers utilisés par les réseaux.

3.

RENFORCER LES MOYENS DES FORCES DE L'ORDRE

- Développer des unités spécialisées dans la contrefaçon, comme cela existe pour le terrorisme et le trafic de stupéfiants.
- Simplifier les procédures pour les ayants droit, en mettant en place un formulaire unique à l'échelle européenne pour signaler les infractions *offline* comme *online*.
- Améliorer la qualité des renseignements, en favorisant l'échange d'informations entre entreprises et autorités publiques opérationnelles.

- Mettre en place des chambres spécialisées dans les tribunaux.
- Sensibiliser et informer les magistrats des effets et conséquences de la contrefaçon et de l'importance de détruire les marchandises illicites.

4. SENSIBILISER ET RESPONSABILISER LES CONSOMMATEURS

- Mener des campagnes publiques et gouvernementales de prévention massives sur le modèle des campagnes anti-alcool au volant, en montrant les dangers concrets des produits contrefaisants (toxicité, accidents, exploitation humaine, pollution).
- Instaurer une amende forfaitaire immédiate pour la détention de contrefaçons, calquée sur les sanctions des stupéfiants.
- Enseigner la notion de propriété intellectuelle à l'école pour éveiller les plus jeunes aux conséquences de la contrefaçon.
- Éduquer sur les liens entre contrefaçon et criminalité, en insistant sur les conséquences : financement du terrorisme, exploitation d'êtres humains, atteintes à l'environnement et à la sécurité sanitaire.

5. MODERNISER LES OUTILS DE TRAÇABILITÉ ET DE DÉTECTION

- Renforcer les capacités d'investigation numériques, en collaboration avec les plateformes d'e-commerce, pour détecter et supprimer plus rapidement les annonces de produits contrefaisants.
- Encourager la coopération public-privé, en intégrant davantage les entreprises dans le processus d'enquête et en améliorant la communication bilatérale.
- Développer des technologies de pointe pour authentifier les produits et faciliter l'accès aux agents de terrain pour les utiliser.

CONTREFAÇON & CRIMINALITÉ ORGANISÉE

JUIN 2025



union des
fabricants **unifab**